

Assemblée Nationale

COMPTE RENDU ANALYTIQUE OFFICIEL

Session ordinaire de 1997-1998 - 38ème jour de séance, 92ème séance

3ème SÉANCE DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 1997

PRÉSIDENCE DE M. Yves COCHET

vice-président

Sommaire

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL 2

ENTRÉE ET SÉJOUR DES ÉTRANGERS
EN FRANCE (suite) 2

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION46

EXPLICATIONS DE VOTE54

La séance est ouverte à vingt et une heures.

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le Président - J'ai reçu, de M. le Président du Conseil constitutionnel, une lettre m'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, plus de soixante sénateurs ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 1998.

ENTRÉE ET SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE (suite)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.

M. Henri Cuq - Pour la vingt-sixième fois, le Parlement se réunit pour examiner un projet modifiant l'ordonnance de 1945. C'est une fois de trop ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

De nouveau, la gauche veut faire de l'immigration un sujet de querelle idéologique, par calcul politique, pour ne pas dire politicien.

Ce projet est présenté à nos compatriotes, de même que celui sur la nationalité, comme un texte équilibré et raisonnable. Mais qui croit-on abuser ?

Ces deux textes forment un seul et même dispositif, indissociable des mesures de régularisation massive, dont il va aggraver les effets.

Si jamais des clandestins échappaient à l'opération de régularisation massive que vous avez engagée, vous leur offrez avec ce projet une session de rattrapage ! Pour l'avenir, vous vous donnez les moyens de procéder en permanence, de manière discrète, occulte, à de telles régularisations.

Le Gouvernement fait donc le choix, sans toutefois l'assumer, de modifier notre politique d'immigration. En ouvrant les frontières, il suscite une nouvelle vague d'immigration, régulière et irrégulière. La fermeté et l'équilibre, dont vous vous réclamez, ne sont que des slogans bien dérisoires.

Une fois de plus, la gauche fait preuve de cynisme. On se souvient que, sous François Mitterrand, les socialistes avaient régularisé 130 000 clandestins et modifié le mode de scrutin, en 1986, pour faire entrer le Front national au Parlement. Il ne vous reste plus qu'à sortir du magasin des accessoires politiques mitterrandiens le droit de vote pour les immigrés, comme vous le faites à la veille de chaque élection.

M. Michel Péricard - C'est ce qu'ils préparent !

M. Henri Cuq - Le Gouvernement joue avec le feu. Les dizaines de milliers de régularisations en cours se traduiront de manière mécanique par 400 à 500 000 nouvelles entrées sur le territoire, par le biais du regroupement familial. Vos deux textes portent entre eux les germes d'une déstabilisation grave de la nation.

M. Jean-Louis Debré - Très bien !

M. Henri Cuq - En réveillant ainsi le démon de la division, vous rompez avec la tradition de notre pays. La grandeur de la France, l'honneur de notre pays, son génie, est d'avoir toujours su, comme le souligne souvent le Président de la République, fonder son exception sur une valeur forte : l'intégration, que nous, gaullistes, considérons comme une des valeurs essentielles de la République.

L'intégration, la France l'a toujours pratiquée. Elle a assimilé des générations d'étrangers, qui ont acquis les mêmes droits que les nationaux et ont adhéré aux idéaux de la République. Mais cette immigration, qui a enrichi notre pays, était une immigration acceptée et voulue.

Oui, nous estimons que la nation a le droit de choisir ceux qu'elle accepte d'accueillir sur son territoire, parce qu'une nation souveraine ne peut pas sans risques, et au mépris des réalités, ouvrir à tous vents ses frontières.

En outre, l'immigration a changé de nature. Si nous voulons réussir à intégrer les populations installées dans notre pays, il faut lutter contre l'immigration irrégulière. C'est un devoir qui devrait s'imposer à tous les gouvernements.

Sans doute en êtes-vous persuadés. Mais il y a vos promesses électorales. Vos partenaires vous demandent des comptes, et vous prient d'agir sans délai. C'est bien pourquoi vous avez déclaré l'urgence. Le faire sur un sujet aussi important montre votre crainte du débat démocratique.

Ce camouflet au Parlement augure un débat tronqué. Vous confisquez à la nation le débat démocratique qu'elle peut légitimement souhaiter sur un tel sujet, qui touche à son identité même et à son devenir.

Vous avez raison de craindre l'opinion publique, qui condamne votre politique. Plus de 60 % des Français s'étaient déclarés favorables à la loi Debré. Aujourd'hui, ne vous contentant pas d'en dresser un bilan négatif, vous entreprenez de la démanteler. Sur quels éléments objectifs pouvez-vous vous appuyer, puisqu'elle n'a été promulguée qu'au mois d'avril ? S'il y a pour vous urgence, c'est parce que vous redoutez que nos compatriotes aient le temps de mesurer son efficacité. C'est bien pour cela que vous la videz de sa substance.

Ne cédant pas à la démagogie, nous avons mené une politique généreuse, sans complexe ni faiblesse. Traitant l'étranger qui séjourne régulièrement sur notre territoire avec tous les égards qui lui sont dus, nous avons poursuivi ceux qui, au mépris des lois de la République, introduisent ou emploient des travailleurs clandestins et ceux qui pénètrent illégalement sur le territoire.

Légiférer une nouvelle fois, c'est commettre une faute politique, car les lois Pasqua-Debré sont incontestablement de bonnes lois.

M. Bernard Schreiner - Tout à fait !

M. Henri Cuq - La législation équilibrée et consensuelle que nous avons élaborée commençait à porter ses fruits. Les fonctionnaires chargés d'appliquer la loi parvenaient à des résultats jamais égalés. Ainsi, les reconduites à la frontière ont augmenté de 15 % en un an.

La législation Pasqua-Debré répondait aux bouleversements économiques et aux mutations sociales auxquelles est confronté notre pays depuis plus de vingt ans. Elle n'a fait que tirer les conséquences de la mondialisation des échanges et de la fragilisation de notre société.

Or l'environnement économique et social n'a pas changé.

Au nom de la liberté de circulation, c'est la liberté de frauder que vous encouragez. En restreignant les moyens de contrôle, c'est un appel à l'immigration que vous lancez. Au lieu de reconduire les clandestins vers leur pays, vous vous préparez à accueillir des charters entiers de nouveaux immigrés !

En apparence techniques et anodins, empreints d'une générosité parfois angélique, vos textes ouvrent des brèches très graves dans le dispositif de maîtrise des flux migratoires.

Vous n'avez pas le courage d'abroger clairement la législation antérieure, mais vous la videz de son contenu.

M. Jean-Louis Debré - Très bien !

M. Henri Cuq - C'est une très lourde responsabilité que vous prenez aujourd'hui devant la nation, parce que votre laxisme, sous prétexte de faciliter la liberté de circulation, conduit, par la suppression systématique des contrôles, à faciliter aussi la liberté de frauder, d'entrer ou de se maintenir irrégulièrement sur le territoire.

L'obligation de motiver le refus de délivrance des visas porte, au mépris de notre tradition juridique, une atteinte grave au principe de la souveraineté nationale qui se traduira sans aucun doute par un nouvel afflux d'immigration. Au nom de quoi, seule la France devrait justifier sa décision ?

M. Jean-Louis Debré - Très bien.

M. Henri Cuq - Comment justifier, au regard de la dignité de la République, l'obligation d'expliquer à un candidat à l'immigration pourquoi le visa lui est refusé, comme à sa famille, en raison d'une présomption forte de maintien sur le territoire ?

Cette obligation ne sera levée que dans les cas où la sûreté de l'Etat est en cause. C'était bien le moins. Mais que faites-vous des autres intérêts publics essentiels que mentionne la Convention de sauvegarde des droits de l'homme ? Que faites-vous de la sûreté ou de l'ordre public ? Que faites-vous du bien-être économique de notre pays, dont on connaît le nombre de chômeurs et de citoyens qui vivent dans la précarité ? Que faites-vous de la défense de l'ordre, qui permettrait de refuser sans le motiver un visa à un trafiquant de drogue ? La motivation risque de faire échouer les investigations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR*)

Par ailleurs, faciliter l'entrée sur le territoire où l'installation de certaines catégories de résidents en situation régulière conduira à multiplier le nombre de personnes autorisées à séjourner temporairement dans notre pays, qui pourront être tentées, illégalement le cas échéant, de se maintenir au-delà des délais autorisés.

Toutes les dispositions instituant des entrées à la carte -carte de retraité, carte de scientifique, carte situation personnelle et familiale-, se traduiront inévitablement par une inflation des flux d'entrée d'étrangers sur le territoire, dont chacun imagine les conséquences.

En supprimant aussi tous les garde-fous aux mariages blancs, non seulement vous créez une nouvelle forme de fraude, mais vous tournez en dérision une des institutions les plus fondamentales de notre société.

Toujours dans le même esprit de facilité, l'assouplissement des conditions de regroupement familial, au nom d'une générosité purement démagogique, n'est qu'un prétexte. Quel paradoxe : quand il s'agit des étrangers, vous faites les champions de la famille, alors que, quand il s'agit de Sécurité sociale ou de fiscalité, vous la matraquez, (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR*) en attendant de lui infliger le contrat d'union sociale ou civile, pour achever de saper l'institution familiale.

M. Alain Tourret - N'importe quoi !

M. Thierry Mariani - La vérité vous gêne !

M. Henri Cuq - Depuis la mise en oeuvre des lois Pasqua, les regroupements familiaux avaient diminué des deux tiers.

Dès lors que l'obligation de disposer de ressources suffisantes et d'un logement adapté est dangereusement mise à mal, votre dispositif aboutira à la paupérisation des nouveaux arrivants.

Pire encore, vous étendez la possibilité de regroupement aux enfants nés éventuellement d'un premier mariage. S'agissant de sociétés polygames, cette disposition est indéfendable ! Comme d'ailleurs la suppression du certificat d'hébergement qu'on ne remplace par aucun autre dispositif de contrôle. Faut-il être aveugle pour ne pas voir que le meilleur moyen de dissuader l'immigration demeure la dissuasion au stade initial, par un contrôle très strict de la demande avant l'arrivée sur le territoire national ?

En supprimant encore la condition d'entrée régulière sur le territoire comme préalable indispensable à l'octroi d'une carte de résident, vous lancez, de façon irresponsable et dangereuse, un véritable appel à l'immigration nouvelle.

M. Jean-Louis Debré - Très bien !

M. Henri Cuq - En supprimant la condition de résidence habituelle en France pour le renouvellement d'une carte de résident, vous ouvrez une véritable brèche et vous portez gravement atteinte à l'intégration des étrangers régulièrement installés : en ouvrant ainsi un droit au séjour non-régulier, supprimant la contrainte même de permanence qui le justifie, vous créez une nouvelle catégorie d'étrangers : les résidents non-résidant, et chacun sait que c'est bien souvent parmi ces catégories que se trouvent les moins recommandables des candidats à l'immigration, terroristes et trafiquants en tous genres, qui nous reviennent, après des formations adaptées, de pays qui n'éprouvent pas pour la France les meilleures intentions.

M. Jean-Louis Debré - Très bien !

M. Henri Cuq - En prétendant mieux prendre en compte la vie privée et la situation personnelle et familiale des étrangers, vous vous inscrivez toujours dans une logique de destruction de l'outil de contrôle des flux migratoires.

La carte "situation personnelle et familiale" serait ainsi délivrée à plusieurs catégories non définies d'étrangers, sans autre réserve -encore heureux !- que l'ordre public. En fait y seront éligibles, si vous vous obstinez à maintenir ce dispositif, tous les étrangers en situation irrégulière, sans qu'il soit même précisé de conditions à la délivrance de cette carte. Il s'agit, en fait, d'insérer dans notre droit, de manière insidieuse, l'outil juridique qui vous permettra de valider des régularisations massives prises discrétionnairement par voie de simple circulaire. Vous vous dotez, au mépris des convictions des Français, du moyen d'écluser le solde des régularisations qu'il ne vous aura pas été possible de mener à bien.

Nous avons bien noté que, malgré notre insistance, aucune réponse n'a jamais été apportée sur le sort que vous entendez réserver aux déboutés de la régularisation massive. Quel aveu !

Enfin, comment ne pas évoquer les dangers de l'extension du droit d'asile. La France n'a, en matière d'asile, de leçon à recevoir de personne. Elle est et a toujours été une terre d'accueil pour les opprimés. Pourquoi considérer aujourd'hui que l'application de la convention de Genève par l'OFRA est insuffisante ? En introduisant, sans jamais la définir sérieusement, la notion de "combattants de la liberté" et en intégrant dans la loi l'asile territorial, vous prenez le risque de faire de notre pays le réceptacle universel. Au bout du compte, votre initiative risque de se révéler contraire à l'intérêt des personnes réellement menacées.

Le dispositif actuel fonctionne bien. Pourquoi prendre le risque de le dénaturer ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR)

Croyez-vous vraiment que les Français n'ont pas compris que par le jeu combiné de vos textes sur la nationalité et l'immigration, vous ouvrez toutes grandes les portes de notre pays ? Pourquoi dissimuler à nos compatriotes qu'en ouvrant droit à la nationalité dès 13 ans, votre souci est d'éviter que les étrangers en situation irrégulière puissent être reconduits hors de France et d'organiser leur "inexpulsabilité" en en faisant des parents d'enfants français ayant droit à la régularisation à ce titre ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR)

Toutes ces raisons font que les mesures qui nous sont aujourd'hui proposées par votre gouvernement, sont inacceptables au regard tant de nos principes juridiques que de la volonté de contrôler sérieusement l'immigration. Elles sont très inquiétante pour l'avenir !

Ce que vous arriverez, hélas pour notre pays, à faire admettre par une majorité arithmétique est évidemment aux antipodes de la volonté populaire.

Il faudra tôt ou tard en référer aux Français, pour faire trancher avec netteté ce débat, et sortir une fois pour toutes les questions de l'immigration et de la nationalité de la sphère des enjeux politiques et idéologiques.

Mais nous savons que le gouvernement auquel vous appartenez, ne prendra pas ce risque, car il connaît trop la réponse que les Français lui réserveraient...

M. Thierry Mariani - Absolument !

M. Henri Cuq - Le Premier ministre récemment, et vous-même aujourd'hui, vous êtes permis de dénoncer une "certaine perversité". Mais pour dispenser des leçons de vertu, il faut être vertueux soi-même... La perversité aujourd'hui, c'est de vouloir légiférer comme vous le faites, contre la nation, contre les Français, au mépris des convictions du peuple.

Soyez assurés que vous nous trouverez debout sur votre chemin pour refuser de toutes nos forces des mesures contraires à l'intérêt de la nation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. André Gerin - La tonalité générale de ce projet est encore à améliorer,...

M. Bernard Accoyer - Voilà autre chose...

M. André Gerin - ... parce qu'il traduit encore une défiance vis à vis des immigrés. Sur plusieurs points, la dureté de l'édifice Pasqua-Debré persiste.

Nous entendons travailler loyalement, dans la majorité plurielle, pour que la discussion puisse avancer sensiblement.

La IIIème République a voulu établir la préférence nationale sur le marché du travail pour tenter de juguler la brusque montée du chômage. Cette connexion entre le social et le national s'est révélée désastreuse et a fait le lit de l'extrême droite.

Le Front national préconise aujourd'hui le renvoi des immigrés, au mépris de la liberté individuelle, de la vie de millions de familles et de tous les liens de solidarité. Cela accélérerait l'appauvrissement et le vieillissement du pays.

Le mythe de l'immigration zéro sous-tend les politiques des dernières années et pourrait le climat social. Des jeunes issus de l'immigration, Français ou non, sont victimes d'une grave discrimination à l'embauche. La lutte contre l'immigration clandestine a servi de diversion pour ne pas s'attaquer à la précarisation de l'emploi. La grande majorité des travailleurs clandestins sont français. C'est le développement continu de la sous-traitance en cascade et le marchandage international de main-d'oeuvre qui en sont à l'origine.

Il y a une contradiction flagrante à entraver l'émigration quand, dans le même temps, on favorise la libre circulation des marchandises et des capitaux et la constitution de zones de libre-échange.

Mme Catherine Tasca, présidente de la commission des lois - C'est vrai.

M. André Gerin - La droite extrême en est consciente quand elle préconise le retour à un protectionnisme qui ne serait que régression. Il faut, comme, je le crois, le Gouvernement l'a fait, prendre l'option inverse : faciliter la libre circulation des hommes, en cherchant à la réguler pour en tirer le meilleur. Tel fut le choix fait, l'an passé, par les médiateurs entre les sans-papiers de Saint-Ambroise et l'Etat, soucieux d'asseoir une politique nouvelle sur les droits fondamentaux de la personne.

L'émigration commence à changer de nature : elle répond à une volonté de survie, mais aussi et surtout de développement personnel. En cette période de mondialisation des échanges, les périodes de formation et de travail à l'étranger entrent désormais dans un cycle normal de vie. Beaucoup de Français qualifiés en bénéficient. Cela serait-il interdit aux autres ? L'immigration est l'une des formes de la mobilité, que la croissance dans les pays du Sud ne peut que favoriser. Les Français peuvent tirer profit des liens noués avec les immigrés et leurs lieux d'origine.

Mais construire sur cette liberté de circulation n'est pas chose facile. Le but n'est évidemment pas de la favoriser pour nourrir le chômage. Il faut donc réguler les flux. Mais essayer d'y parvenir par la répression policière et administrative serait une perversion aveugle. Cette régulation doit être sociale et économique : des conventions entre villes, régions, entreprises et nations, pour la formation et l'emploi, pourraient contribuer à l'organiser dans l'intérêt mutuel.

M. Gérard Gouzes, rapporteur de la commission des lois - Bonne idée !

M. André Gerin - La liberté d'établissement et de séjour qui commence à prévaloir au sein de l'Union européenne est pour nous un progrès, mais c'est un progrès dont les immigrés des pays tiers sont exclus. L'internationalisation du combat pour les droits de l'homme nous pousse à dépasser cette discrimination pour notre honneur et notre bien.

On ne saurait s'étonner que, dans toute nation, le code de la nationalité et l'immigration donnent lieu à des débats d'une certaine ampleur et d'une certaine gravité. Mais les passions que ceux-ci suscitent dans le monde politique et, de là, parfois, dans l'opinion, sont assez révélatrices de la crise de notre société. Le Front national, en rapportant le nombre de chômeurs au nombre d'immigrés, pose la question et veut la résoudre à l'envers : ce n'est pas parce qu'il y a des immigrés qu'il y a des chômeurs ; c'est parce qu'il y a du chômage que l'immigration suscite préoccupations et affrontements ! Quand il y avait du travail pour tous, l'immigré était un "travailleur étranger" ; depuis la crise, il est devenu un "immigré".

Ce n'est pas l'immigration qui a créé la "fracture sociale", mais c'est parce qu'il y a "fracture sociale" que l'intégration est devenue plus difficile. Renonçons à toute démagogie et reconnaissons que toutes misères sont de même nature, que l'exclusion des peuples et l'exclusion des hommes à l'intérieur des peuples ont les mêmes causes.

M. Jean-Claude Lefort - Très bien !

M. André Gerin - A la crise morale que nous traversons, on a parfois donné le nom de crise d'"identité" : ce beau mot est aussi un mot dangereux, comme l'ont montré les débats sur le code de la nationalité.

Il faudrait renverser la perspective : si l'on a peur d'accorder trop facilement la nationalité française, n'est-ce pas d'abord parce que l'on n'est pas sûr de sa propre identité ?

Les grands discours sur la menace multiculturelle révèlent tout simplement que nous ne croyons plus en notre culture. Celle-ci ne se nourrit-elle pas des autres cultures ? Si d'ailleurs elle s'y fermait, comment pourrait-elle prétendre à une quelconque universalité ? C'est pourtant dans cette impasse qu'on s'est engagé ces dernières années, quand, tout en brandissant très haut le pavillon de la francophonie, on interdisait l'accès de nos universités aux étudiants, aux chercheurs et aux professeurs étrangers. La protestation qui se développe contre cette politique à Paris VIII est totalement justifiée : la pensée française ne peut rayonner toutes portes fermées ! Si nous pouvions nous dégager des passions du moment, nous comprendrions peut-être que ces étrangers qui nous dérangent peuvent nous rendre le service de nous inciter à nous interroger sur notre société, notre identité et notre culture.

Arrêtons la diabolisation et les amalgames, dissipons les fantasmes sur le mariage de complaisance ou la polygamie. Ces phénomènes existent, mais la loi permet de les combattre et leur ampleur est des plus limitées. Combattons de façon franche et honnête ces épouvantails et ne nous rejuons pas à tout bout de champ "Orange mécanique" !

Le populisme joue sur les instincts et sur les pulsions, cela depuis le boulangisme et le poujadisme. Cette gangrène gagne aujourd'hui. Mais accepter son vocabulaire conduirait à accepter le mal : on commence par la vulgarité, on continue dans la démagogie et on termine par le populisme ! Le combat des communistes et de la majorité plurielle, c'est de refuser l'égoïsme national, l'individualisme, et c'est de travailler pour vivre, pour construire et agir ensemble.

Nous voulons travailler à une loi plus juste et plus humaine. Nous voulons donner des réponses à tous ceux qui cherchent une issue à l'ultralibéralisme, construire enfin une politique de gauche qui réussisse. Car tel est le courage aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*)

M. François d'Aubert - Ce projet suscite immédiatement trois questions chez les Français : va-t-il favoriser une croissance de l'immigration ? La loi Chevènement est-elle aussi équilibrée que son auteur veut bien le dire au prix, il est vrai, de certaines acrobaties verbales et dialectiques ? Enfin, sera-t-elle applicable ?

Pour rassurer l'opinion et, peut-être, pour vous rassurer vous-même, Monsieur le ministre, vous avez dit ce matin qu'aucune invasion n'était à redouter. Mais, aussitôt, vous avez reconnu qu'on passerait d'un peu moins de 100 000 entrées par an à un peu plus de 100 000 ! Peut-on se contenter, sur un sujet aussi sérieux, d'approximations, même avancées sur un ton patelin ?

Vous prétendez rompre avec la politique frileuse de vos prédécesseurs. Mais croyez-vous vraiment que nos concitoyens regrettent que le nombre des visas soit tombé de 2,6 à 1,8 million entre 1992 et 1996 ? Pensez-vous qu'ils déplorent que les admissions au titre du regroupement familial n'aient été que 14 000, au lieu de 32 000 ?

Même si vous cherchez à minimiser la portée de ces dispositions, elles vont inexorablement renverser ce mouvement et, au lieu d'une maîtrise, nous aurons une aggravation de la pression migratoire. Dans les pays d'émigration, on saura bien vite que la France, contrairement à ses voisins européens, est en train d'ouvrir ses frontières. Au fil des articles de votre projet se succèdent ainsi les appels d'air à une immigration régulière mais aussi clandestine.

Première brèche : la suppression des certificats d'hébergement, qui étaient le seul moyen pour les maires d'avoir une vision claire de l'immigration dans leur commune. Deuxième brèche : la création de cette nouvelle mention "situation personnelle et familiale", qui vaudra de plein droit la délivrance d'une carte de séjour temporaire à une catégorie d'étrangers définie d'une façon très impressionniste. Vous prétendez vous référer à la Convention européenne des droits de l'homme, mais en réalité ce projet de loi est le prolongement de votre circulaire sur les régularisations et il profitera à une multitude de cas particuliers, bien au-delà de la catégorie existant actuellement des étrangers ayant toutes leurs attaches en France.

Une question à ce propos, Monsieur le ministre : que deviendront les déboutés du droit à régularisation ouvert par cette circulaire ? Et si celle-ci était annulée -car je sais qu'elle a fait l'objet de plusieurs recours-, quel serait le droit applicable entre la date de son annulation et celle de la promulgation de cette loi ?

M. le Rapporteur - Le droit français. Le droit de la République.

M. François d'Aubert - Troisième brèche de nature à accroître les flux migratoires : les facilités mises au regroupement familial, alors qu'il faudrait au contraire ajouter des freins à cette procédure certes généreuse mais qui constitue la principale source d'immigration régulière. La loi de 1993 fixait des conditions réalistes au regroupement familial, si bien que le nombre de personnes entrées à ce titre n'a depuis cessé de diminuer, passant de 30 000 en 1993 à 12 000 en 1996. Vous allez renverser la tendance. C'est un tort car la France n'a plus les moyens matériels d'assumer un important regroupement familial, et dans l'ensemble sa population n'est pas psychologiquement disposée à l'accepter.

Nous ne pouvons vous suivre quand vous qualifiez de mineures les six modifications que vous apportez au régime actuel. Actuellement, un étranger peut demander le regroupement familial pour un enfant issu d'une précédente union, si l'autre parent est décédé ou déchu de ses droits parentaux. Mais à l'avenir, il suffira qu'un tribunal étranger ait "confié" cet enfant au parent séjournant en France pour qu'il puisse venir dans notre pays. Au fait, Monsieur le ministre, qu'est-ce qu'un tribunal étranger ? Accepterons-nous les décisions d'un tribunal coranique qui ne distingue pas le droit civil du droit religieux ? Avec cette disposition, nous allons au-devant de graves difficultés.

Actuellement, il faut disposer de ressources égales au SMIC -sans prendre en compte les prestations familiales- et d'un logement normal pour prétendre au regroupement familial. A l'avenir, il suffira, comme vous l'avez dit ce matin, de ressources tournant autour du SMIC et il ne sera plus nécessaire de disposer effectivement d'un logement au moment du dépôt de la demande.

Actuellement, le regroupement familial partiel n'est autorisé que dans l'intérêt de l'enfant. A l'avenir, ce sera possible sans restriction. Actuellement, le conjoint rejoignant n'a pas droit automatiquement à une carte de séjour ouvrant droit au travail. A l'avenir lui est reconnu un droit au travail plein et entier. Actuellement le préfet peut refuser un titre de séjour quand les conditions requises pour bénéficier du regroupement familial ne sont plus remplies lors de l'accueil de la famille. A l'avenir, il ne le pourra plus. Actuellement, un préfet peut, à titre de sanction, retirer le titre de séjour d'un étranger ayant fait venir irrégulièrement sa famille. Cette possibilité lui est désormais ôtée. Bref, le regroupement familial va prendre une ampleur dont je ne suis pas sûr, Monsieur le ministre, que vous ayez mesuré toutes les conséquences.

On pourrait à la rigueur admettre ce coup de pouce s'il était aujourd'hui plus facile qu'hier de trouver un emploi et de se loger décemment quand on a peu de ressources. Mais tel n'est pas le cas, ce qui rend aujourd'hui l'intégration plus difficile qu'hier, comme le fait cette tendance à la communautarisation, prélude à la ghettoisation. Dans un pays qui compte 3,5 millions de chômeurs et où la population a le sentiment que le seuil de tolérance (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*) est atteint, toute immigration supplémentaire risque de se retourner contre les étrangers présents dans notre pays et d'accroître les réflexes xénophobes. Or cette accumulation de droits élargis et de devoirs rabotés, de procédures simplifiées et de sanctions amoindries, va à l'évidence accroître les flux migratoires.

Ce texte est-il aussi équilibré que vous le prétendez depuis des semaines en déployant des trésors de dialectique ? L'examen de certaines de ses dispositions essentielles montre qu'en réalité la balance penche nettement d'un côté. Je pense en particulier à la dépenalisation totale de l'immigration irrégulière, qui découle de l'extension spectaculaire du dispositif d'immunité familiale -qui actuellement exonère des poursuites pénales le conjoint, les parents et les enfants de l'étranger en cause mais qui désormais bénéficiera aussi aux conjoints des enfants, aux frères et soeurs, à leurs conjoints et bientôt aussi aux associations spécialisées dans l'aide aux sans papiers. Dépenalisation qui découle également du maintien des titres de séjour à ceux ayant aidé l'immigration irrégulière, enfin de la possibilité désormais ouverte à un étranger entré irrégulièrement d'acquérir un titre de séjour. Bref, les sanctions de l'immigration irrégulière s'estompent en douceur et l'impunité s'étend, le tout au mépris des étrangers ayant, eux, respecté les procédures.

Je pense aussi aux dispositions relatives aux mariages de complaisance. Désormais, le procureur de la République devra attendre la célébration du mariage pour pouvoir y faire opposition.

Mais c'est surtout les dispositions sur les "combattants de la liberté" qui montrent de quel côté penche la balance. Jusqu'ici la qualité de réfugié était accordée aux personnes persécutées par un Etat. Désormais, il suffira d'être persécuté par un particulier ou un groupe de particuliers. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) Chacun a certes en tête le cas des démocrates algériens persécutés par des mouvements intégristes, mais fallait-il pour autant prendre une mesure qui risque d'attirer des ressortissants de dizaines de pays ? Avons-nous vocation à accueillir tous les combattants de toutes les guerres civiles, de tous les conflits interethniques ou tribaux, de la planète ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) Avez-vous mesuré les difficultés diplomatiques qui risquent d'en résulter ? Et le ministre de l'intérieur a-t-il bien mesuré les conséquences pour la tranquillité du pays de cette importation massive de conflits ?

A l'évidence, ce projet penche du côté du laxisme et fait la part trop belle à ceux qui refusent, par idéologie, que l'immigration soit contrôlée.

Ma troisième question était : la loi est-elle applicable ? Nous y reviendrons.

En tout cas, quelle image allons-nous donner de la France avec ce projet ? Nous apparaîtrons encore en Europe comme un pays qui fait cavalier seul et qui est incapable de concertation, le pays des sans-papiers, un pays ouvert à tous les vents et refusant la maîtrise des flux migratoires, un pays dirigé par des hommes qui baissent les bras face à la pression migratoire ou à d'éventuelles difficultés d'application.

Quelle idée le Gouvernement se fait-il des principes fondamentaux sur lesquels un Etat de droit s'appuie alors même qu'il accepte des abandons de souveraineté pour les visas ou pour le droit d'asile et qu'il fonde le droit de l'immigration sur des notions aussi floues qu'imprécises ?

Votre projet n'est pas un projet moderne. S'agit-il encore d'un projet véritablement républicain ? J'ai des doutes ! Aux trois questions que nous avons posées, les réponses sont négatives. Avec votre texte, l'immigration va augmenter. Votre projet n'est pas équilibré. Il y a de fortes chances que la loi Chevènement ne soit pas appliquée car elle est, à beaucoup d'égards, inapplicable. Autant de raisons de ne pas la voter et de la combattre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

M. Francois Huwart - Les radicaux socialistes jugent la démarche du gouvernement nécessaire et courageuse.

Nécessaire car le débat sur l'immigration est depuis des années un débat permanent dans notre pays, probablement le pire des débats, où s'enchevêtrent racisme, xénophobie, calculs électoraux traduits dans des lois de circonstance, où les étrangers sont pris en otage, qu'ils soient en règle ou non, transformés en boucs émissaires de nos peurs et des effets d'une mutation économique que nous maîtrisons mal. Bref, c'est un débat de la pire espèce qui menace nos valeurs républicaines et la démocratie même.

De ce débat qui n'a que trop duré et dans lequel on se complait, vous voulez que l'on sorte rapidement. En sortir est en effet le préalable indispensable à une vraie politique d'intégration qui reste le seul objectif républicain digne de ce nom. L'intégration n'est pas seulement une affaire de textes ; c'est une aussi une affaire d'état d'esprit et l'esprit public à ce sujet doit être changé. Pour cela, il faut tenir un discours équilibré entre le contrôle des flux migratoires et le respect de la personne humaine, entre le réalisme et la dignité.

M. le Rapporteur - Très bien !

M. François Huwart - C'est une voie difficile, d'autant que des arrière-pensées politiques et électorales sont alimentées par la présence pesante de l'extrême droite dans une société en difficulté sociale et économique.

C'est pourtant la seule voie efficace. Opposer une politique d'ouverture à tous vents et des papiers pour tous à une absolue fermeture sur soi ne mène qu'au renforcement de l'intolérance et des idées d'exclusion, et met en cause le pacte social et républicain que nous souhaitons tous.

Certains nous reprochent de continuer à graver dans le marbre des principes d'une générosité hors de saison ; d'autres trouvent que vous n'allez pas assez loin dans la remise en cause des lois antérieures. Votre démarche est en fait courageuse, ce qui ne serait pas suffisant si elle n'était aussi la seule efficace. Le bilan des lois Pasqua-Debré est mauvais. Globalement inefficaces, elles ont en outre placé le débat sur le terrain de prédilection du Front national, apportant la confirmation à certains Français qu'on pouvait adopter des solutions proposées par l'extrême-droite.

Il faut, au contraire, trouver un équilibre entre la fermeté dans l'application des lois républicaines et la générosité qui doit nous conduire à respecter la dignité des personnes. Quand vous parlez de générosité, on vous taxe d'angélisme. Quand vous proposez des mesures réalistes de contrôle, on vous accuse d'ouvrir les frontières à une immigration déferlante. Le débat est parfois insupportable tant il est plein de procès d'intention et tout votre texte est déformé.

Nous avons entendu dire ce matin que l'opposition se souciait des intérêts de la France et que le Gouvernement ne se souciait que des étrangers, si ce propos n'était un propos de circonstance dans la bouche de ceux qui avaient d'ailleurs voté une loi de circonstance, il signifierait que nous avons décidément une conception différente de la France.

En fait, les choses ne sont toutes blanches ou toutes noires que dans le discours politicien. Votre texte est opportun, il est bon, il n'est pas laxiste et son application démentira les prophéties apocalyptiques d'une opposition qui ne sait pas saisir la chance de sortir de la dialectique infernale dans laquelle elle s'enferme avec le Front national. Si, de cette dialectique, la droite ne sait pas sortir, (*Exclamations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*), la gauche le fera pour elle !

Vous l'avez compris, Monsieur le ministre, les radicaux socialistes voteront votre texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

M. Serge Blisko - Le débat qui s'ouvre aujourd'hui sur l'entrée et le séjour des étrangers ainsi que sur le droit d'asile est essentiel pour l'avenir du pays et doit nous amener à répondre à deux questions : quelle France voulons-nous et avec qui souhaitons-nous la faire ?

Voulons-nous une France refermée sur elle-même, craintive, repoussant furieusement les apports du dehors comme pour dissimuler on ne sait quelle faiblesse du dedans ou une France généreuse, forte et fière, confiante en ses valeurs et capable d'accueillir et d'intégrer la richesse de l'extérieur ? C'est en cette France fidèle à ses traditions, à son histoire, que nous avons toujours cru et que nous voulons continuer à croire. C'est cette conviction qui a fait la République.

Faire la France, mais avec qui ? Avec tous ceux qui y vivent et la font vivre ; avec ceux qui sont nés sur son sol, mais aussi avec ceux qui ont choisi d'y venir ; avec tous ceux qui se reconnaissent dans le projet républicain, quels que soient leur couleur, leur origine, leur religion ou leurs coutumes, car la France a toujours été un creuset, n'en déplaise à certains.

Un tiers des Français ont un grand-père ou une grand-mère immigré. Les témoignages émouvants de notre collègue Arthur Paecht ou de Mme la Garde des Sceaux durant le débat sur la loi relative à la nationalité illustrent mieux que bien des discours ce que fut et ce que doit continuer à être la France, une terre d'accueil et de liberté.

Tournons-nous vers notre passé pour bien comprendre le présent et anticiper l'avenir.

Des siècles durant, l'Europe a été la principale source d'émigration. Venant d'Espagne, d'Italie, de Grèce, d'Angleterre, de Hollande, de Pologne ou de Russie, les Européens ont émigré vers l'Amérique du Nord et du Sud, vers l'Afrique ou vers l'Australie. Mais les Français, eux, ont peu émigré.

Il aura fallu la révocation de l'Edit de Nantes pour que la France connaisse sa seule véritable vague d'émigration. Durant des siècles la France a été non une terre de départ, mais une terre d'arrivée et ce petit promontoire qu'est notre pays a reçu de tous les pays du monde des immigrés venus travailler sur son sol.

L'immigration a été vitale pour la survie de notre nation. C'est depuis très longtemps un facteur d'équilibre et de croissance démographique dans un pays qui a connu une révolution démographique un siècle avant tous les autres. Sans un siècle et demi d'immigration, la France serait aujourd'hui plus pauvre de 11 ou 12 millions d'habitants et n'aurait pu développer sa grande industrie à la fin du siècle dernier.

Au lendemain de la première guerre mondiale, la France avait laissé dans les tranchées 1,5 million de ses fils dont un bon nombre étaient venus des colonies, en particulier d'Afrique du Nord et d'Afrique Noire. La solution sera, une fois encore, trouvée dans l'immigration, devenue une affaire d'Etat, et des dizaines de milliers de travailleurs belges, polonais et italiens seront ainsi amenés dans notre pays.

La seconde guerre mondiale a détruit le pays plus encore que la première. On eut encore recours à l'immigration pour le reconstruire et des milliers de travailleurs vinrent alors d'Algérie, rejoints par des Espagnols, des Italiens et des Portugais.

M. Bernard Accoyer - C'est hors sujet !

M. Serge Blisko - Cette immigration, nous l'avons voulue. Plus encore, nous étions fiers d'attirer à nous ces gens venus de partout et il me revient en mémoire cette pancarte crânement plantée en 1792 sur le pont de Kehl qui surplombe le Rhin et qui disait "Ici commence le pays de la liberté".

Mais, outre les bras des travailleurs immigrés voués aux travaux les plus rudes de l'industrie, de la terre ou de la mine, ce sont des esprits qui sont venus enrichir la République et forger l'identité française.

En politique, ils furent nombreux à défendre notre pays et nos valeurs : Waddington, naturalisé à 23 ans, sera président du Conseil comme Viviani ou Gambetta, tous deux fils d'Italiens. D'autres firent la gloire de la France dans le domaine scientifique en lui apportant le prix Nobel comme Marie Curie, André Lwoff ou Georges Charpak ou en assurant sa renommée sur tous les stades, tels Raymond Kopa ou Michel Platini, et son rayonnement culturel : Bergson, Zola, Apollinaire, Kessel, Chagal, Picasso, Offenbach, Ravel...

Plusieurs députés socialistes - Blisko ! (Sourires)

M. Serge Blisko - ...la liste est trop longue pour les citer tous. Comment nier un tel apport ? Comment s'interdire un tel enrichissement ?

En matière d'immigration et de nationalité, jamais on ne connut une réglementation aussi ouverte -vous diriez "laxiste"- qu'en Algérie, alors département français, entre 1870 et 1962. Venus d'Espagne, d'Italie, de Malte ou du Levant pour rejoindre les premiers métropolitains et les Alsaciens qui avaient fui l'annexion, ces immigrés obtenaient avec une facilité jamais égalée la nationalité française. Cela en a-t-il fait de mauvais Français ? Ceux que l'on a appelé les pieds-noirs ont su créer en moins de trois générations une culture originale ; ils ont, eux aussi, payé un lourd tribut pour la libération de la France et ont donné à notre pays le maréchal Juin, Marcel Cerdan et deux prix Nobel, Cohen Tannoudji et Albert Camus.

J'évoquerai aussi ceux qui ont payé de leur sang leur amour de la France, les 60 000 soldats étrangers morts aux côtés de leurs frères français durant la première guerre mondiale, la bataille que livrèrent jusqu'à la mort les FTP-MOI pour libérer le pays du nazisme et de la collaboration. Et il me revient en mémoire cette phrase que Thomas Elek, jeune Hongrois de 19 ans, prononça avant d'être fusillé le 21 février 1944 avec ses amis du groupe Manouchian : "Il ne m'est pas possible de vivre tant que la France n'est pas libre". Tous ces immigrés sont morts en Français. Aucun d'eux pourtant ne l'était, puisqu'ils avaient été dénaturalisés par le régime de Pétain ; mais ils ont su faire de ce pays le leur. Nous souvenant de tous ceux-là, nous savons que l'immigration n'est pas un danger pour la France, mais une richesse dont nous ne devons pas nous priver.

Tout cela contredit la vision d'une France restée immobile et inchangée et qui, toutes frontières fermées, ne devrait sa richesse qu'à elle-même. La France a intégré des millions d'étrangers depuis des siècles et la persistance de certains préjugés, qui s'expriment au sein de cette assemblée, s'explique difficilement si l'on considère l'ampleur et la durée de ce phénomène. Je ne comprends pas ce qui vous motive. Est-ce un souci électoral ? Ou est-ce tout simplement la peur, qui pousse les peuples à se recroqueviller sur eux-mêmes et à exclure l'étranger ? Quoi qu'il en soit votre attitude est injustifiée, et introduit une fracture dans le processus d'intégration républicaine que nous entendons remettre en marche.

"Faire de la présence effective des immigrés dans notre pays une présence acceptée comme un fait irrévocable et dynamique est l'un des enjeux les plus importants auxquels la nation se trouve confrontée en cette fin du XXème siècle" écrivait Bernard Stasi dans son livre *L'immigration : une chance pour la France*. Nous sommes prêts à répondre à ce défi parce que nous avons confiance dans l'attraction des valeurs que porte toujours la République française. La peur du mélange c'est la peur de soi-même. C'est parce que vous avez perdu confiance en vous-mêmes et en la France que vous avez peur de l'immigration. (*Exclamations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*) C'est parce que nous avons confiance en nous-mêmes et en la France que nous ne la craignons pas. Nous nous apprêtons à refermer la parenthèse ouverte par les lois Méhaignerie, Pasqua et Debré, pour que l'histoire reprenne son cours et que la France demeure la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

M. Jacques Peyrat - Pour l'immigration plus que pour tout autre sujet, il est irresponsable de légiférer sans tenir compte des réalités. Aujourd'hui, le niveau du chômage en France et le déficit chronique de notre protection sociale nous imposent de dire non à toute nouvelle immigration. Il y va, comme hier dans le débat sur la nationalité, de la cohésion nationale et du maintien de notre identité.

Or c'est le moment que vous choisissiez, Monsieur le ministre, pour nous présenter en urgence un projet de loi qui assouplit considérablement les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. C'est pour le moins de la provocation, sinon une faute politique majeure dont notre pays subira longtemps les conséquences. L'état de notre société nous permet-il vraiment d'accueillir de nouvelles vagues d'immigrants attirés par une protection sociale généreuse, et dont il est présomptueux d'imaginer qu'ils soient seulement mus par l'envie de s'intégrer et de respecter les valeurs de la République ? Est-il responsable de les accueillir, alors que nous sommes encore loin d'avoir intégré tous les étrangers en situation régulière ? L'intérêt de la France n'est-il pas de décider librement de ses flux migratoires conformément à ses besoins et non à ceux des étrangers ? Or, aujourd'hui, à la différence d'hier, l'immigration n'est plus une chance, mais un fardeau pour notre pays.

De ce contexte économique et social difficile, vous ne tenez aucun compte, alors que les Français le ressentent et le vivent quotidiennement. Vous en faites abstraction pour satisfaire peut-être les plus idéalistes de votre majorité. Mais on ne construit pas une politique d'immigration responsable à coups de grands principes, qui risquent de transformer une des plus anciennes nations du monde en un simple espace géographique.

Votre projet réduit à néant tous les efforts entrepris depuis 1993 pour mieux contrôler les flux migratoires. C'est le cas par exemple de cette carte de séjour qui permet à tout étranger ayant des "liens personnels et familiaux en France" de résider dans notre pays et d'y travailler. La notion de "liens personnels et familiaux en France", volontairement floue et imprécise, permettra l'installation de tout étranger pouvant justifier d'une vague relation en France. Mais c'est surtout un moyen détourné de régulariser les 160 000 clandestins que vous n'osez pas reconduire à la frontière. C'est inacceptable.

Il en va de même de la carte de séjour pour les "scientifiques", qui permettra à tous les faux étudiants de poursuivre chez nous de vagues études, de s'installer, puis de faire venir leur famille. Même chose enfin avec la carte "retraité" qui offre, à tous ceux qui sont partis finir leurs jours dans leur pays d'origine, la possibilité de revenir en France à tout moment pour s'y faire soigner gratuitement, par exemple. Avez-vous mesuré le coût de ces mesures pour notre protection sociale et pour notre cohésion nationale ? Non !

Mais vous allez plus loin, en assouplissant les conditions ouvrant droit au regroupement familial. C'est oublier que, pour chaque nouvel arrivant, la société doit trouver un logement décent, un emploi, une place de crèche pour ses enfants, qu'il appartient d'ailleurs aux maires de nos communes de trouver... Vos propositions visant à alléger les conditions de ressources seraient sympathiques, si elles n'étaient pas totalement inadaptées à l'état de notre société.

"Il faut en contrepartie, dites-vous, prendre les mesures nécessaires pour rendre effectives les reconduites à la frontière". Dont acte ! Mais où sont ces mesures ? Serait-ce votre proposition de rallonger de deux jours le délai de rétention administrative ? Mais tous les services de police reconnaissent qu'il faut en moyenne un mois pour procéder à l'identification et à l'éloignement du clandestin, ce que d'autres pays de l'Union européenne ont parfaitement compris. Comment lutterez-vous contre le fléau de l'immigration clandestine, alors que vous renoncez à toute action de reconduite groupée à la frontière ? Vous savez bien que c'est le moyen le plus efficace et le moins onéreux pour faire respecter nos lois sur le séjour. Votre faiblesse en la matière sera lourde de conséquences, parce qu'elle constitue un redoutable signal à tous les candidats à l'entrée sur notre sol. Ils savent désormais qu'ils peuvent venir en toute impunité puisqu'ils ne seront jamais expulsés, et qu'un jour ils seront régularisés. Nous connaissons tous les moyens illégaux qui permettent aux étrangers en situation irrégulière de se maintenir sur le territoire. Votre devoir est de mettre fin à ces pratiques, et je comprends mal pourquoi, alors que vous prétendez faire de la lutte contre l'immigration clandestine une de vos priorités, vous ne vous engagez pas résolument sur cette voie.

Voilà autant de bonnes raisons de ne pas voter votre texte et de dénoncer publiquement votre laxisme. N'est-ce pas notre ancien Président François Mitterrand, un des vôtres, qui lançait en 1990 : "en matière d'immigration, nous avons franchi le seuil de tolérance" ? Plus de sept ans après, alors que cette réalité est de plus en plus évidente et que chaque jour nous apporte la preuve des ratés de l'intégration, vous ne souhaitez toujours pas prendre les mesures qui s'imposent. Pire, vous libérez encore un peu plus notre politique d'immigration au risque de menacer l'identité nationale, que vous-même peut-être, ou d'autres à vos côtés, pensez pourtant devoir sauvegarder. Quand la barque est trop chargée, elle coule, entraînant ses occupants dans la catastrophe, qu'ils soient Français de souche, naturalisés ou étrangers sur le chemin de l'intégration volontaire. Allons, Monsieur le ministre, sauvez au moins de ce naufrage ceux qui le méritent et qu'il faut aussi protéger ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. François Colcombet - A ceux qui hésiteraient encore à voter cette loi, le précédent orateur vient de donner de bonnes raisons de le faire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) En effet on peut affirmer que votre projet, Monsieur le ministre, reste bien dans la tradition républicaine, en même temps qu'il est d'une très grande fermeté, car le sort qu'il fait aux étrangers n'est pas particulièrement idyllique, et certains de nos amis souhaitent d'ailleurs que vous alliez plus loin. Ce qui est proposé en face tourne en revanche le dos à nos traditions. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Henri Cuq - Ne sommes-nous pas dans un Etat de droit aujourd'hui ?

M. Richard Cazenave - Paltoquet !

M. François Colcombet - Nos traditions découlent de textes fondamentaux : la déclaration universelle des droits de l'homme, le préambule de 1946 et la Constitution de 1958. Or tous ces textes étaient déjà partiellement bafoués par la loi Pasqua, dont le Conseil constitutionnel a invalidé de nombreuses dispositions, concernant notamment le regroupement pour les étudiants ou le mariage des étrangers. A mes yeux, si nous devons choisir entre une certaine dureté avec les étrangers et le respect des traditions, le choix est aisé : ce sont nos traditions qu'il faut respecter. A d'autres époques -en 1934, en 1938, sous l'occupation- c'est sous prétexte que la situation avait changé qu'on a tourné le dos à ces traditions, et que nombre de personnes ont été dénaturalisées. Alors les gens courageux sont restés fermes sur la tradition française ; et les gaullistes, à la Libération, se sont clairement situés dans cette ligne. En 1970 encore il en a été de même. A nos yeux il faut être fermes sur ce point.

Ce qui ne signifie pas qu'il faille accepter n'importe quoi. L'objet de notre débat sera d'éclairer ce que nous devons faire. Ce débat reste ouvert : certains d'entre nous souhaitent aller plus loin, d'autres veulent freiner : l'ajustement se fera dans la discussion.

Je veux, enfin, noter l'importance du deuxième volet de votre projet, relatif au droit d'asile. J'ai entendu soutenir ici que nous allions ouvrir les portes de notre pays à tous les réfugiés du monde ! Mais il suffit de relire la Constitution de 1958 : elle donne au Gouvernement une marge d'appréciation très importante en matière de droit d'asile, à tel point que vous distinguez asile constitutionnel et asile territorial. En réalité les deux sont constitutionnels. Il y aura un asile de droit, inspiré par le préambule de 1946, et un asile dit territorial, directement tiré de la Constitution de 1958. Vos propositions sont conformes à la lettre même de ces textes. Tous ceux qui veulent préserver ce qui fait l'identité de la France voteront ce projet sans aucune hésitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

M. le Président - La parole est à M. Jean-Marie Le Chevallier.

M. Yann Galut - Le double de Peyrat !

M. Jean-Marie Le Chevallier - M. Peyrat est le maire de Nice, je suis celui de Toulon.

L'issue de ce débat est d'une importance capitale pour l'avenir de notre pays, mais aussi pour nos amis étrangers. Comme beaucoup d'orateurs l'ont indiqué, la France, contrairement aux Etats-Unis, n'a jamais connu d'immigration de peuplement, mais a toujours su se montrer hospitalière.

Aussi avons-nous connu dans notre histoire plusieurs vaguelettes d'immigration, en provenance de pays européen comme l'Espagne, la Pologne, le Portugal ou l'Italie. Cela s'est fait dans de bonnes conditions...

Mme Odette Grzegorzulka - Vos homologues ne le disaient pas, à l'époque !

M. Jean-Marie Le Chevallier - ...car ces immigrés étaient comme nous de culture chrétienne.

M. François Lamy - Ou plutôt judéo-chrétienne !

M. Jean-Marie Le Chevallier - Après la décolonisation, les différents gouvernements ont encouragé une immigration coupable pour faire baisser les salaires dans les emplois pénibles.

Depuis 1974, le regroupement familial et la carte de séjour de dix ans immédiatement renouvelable ont provoqué une vague importante d'immigration. Il y aurait aujourd'hui 7 millions d'étrangers dans notre pays.

Pas plus que les lois Pasqua-Debré, ce projet ne suffira à endiguer la nouvelle vague d'immigration que va causer la poussée démographique du tiers monde et qui, comme l'a écrit Alfred Sauvy, submerger l'Europe.

En 2015, la population africaine sera deux fois plus nombreuse que la population européenne. Ce sont les conséquences de l'immigration actuelle et future qu'il faut analyser, dans l'intérêt des Français comme des immigrés eux-mêmes. Le Front national ne s'est jamais dressé contre les étrangers... (*"Non !" sur les bancs du groupe socialiste*) Il s'est élevé contre la politique d'immigration menée depuis vingt ans par tous les gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche. Elles ont eu des conséquences dramatiques. Ces gouvernements en effet ont réussi ce tour de force de non seulement créer, mais encore d'importer le chômage ! Le rapport de Pierre Milloz, jamais réfuté, montre qu'il y a une relation évidente entre l'immigration et le chômage.

M. François Lamy - C'est faux !

M. Jean-Marie Le Chevallier - L'immigration nous coûte 280 millions par an, soit l'équivalent du produit de l'impôt sur le revenu des Français ! Chaque année, 200 000 étrangers arrivent ou naissent sur notre sol -pas devant les palais du Gouvernement, mais dans les communes françaises.

M. Daniel Marcovitch - À Toulon !

M. Jean-Marie Le Chevallier - Notamment. Et ce sont les maires qui, sans en avoir les moyens, doivent leur apporter aide et assistance.

Mme Odette Grzegorzulka - C'est normal. Ce ne sont pas des bêtes !

M. Jean-Marie Le Chevallier - L'intégration ne se fait pas. Voyez à Roubaix ! Quant aux harkis, leur situation n'est toujours pas réglée, trente-cinq ans après la guerre d'Algérie.

M. Jean-Claude Lefort - Ah ! L'Algérie française !

M. Jean-Marie Le Chevallier - Si notre société n'a pu assimiler ces Français du sang versé, comment pourra-t-elle survivre à la déferlante d'immigration que nous annoncent les démographes ?

En outre, il s'agira d'une immigration musulmane. Le drame du Liban, la situation en Algérie et en Egypte devraient faire réfléchir les briseurs de frontières, les adorateurs de Maastricht et de Schengen !

M. Daniel Marcovitch - Les nazis étaient-ils musulmans ?

M. Jean-Marie Le Chevallier - Cessez de jouer avec le feu ! La France doit afficher complet et inverser les flux migratoires. Trop de nos concitoyens sont dans la misère pour qu'on ajoute la misère à la misère !

Dans de nombreux quartiers, les bus, les supermarchés et même les commissariats sont attaqués. La revue du corps préfectoral indique que 30 % de la population carcérale est étrangère.

La France ne sera un pays de liberté que lorsque les Français et leurs invités seront en sécurité.

La politique de la ville, qui ne vise qu'à acheter la paix civile, est un échec patent. Les lois Pasqua-Debré se sont révélées inopérantes. Le projet socialo-communiste ne fera qu'aggraver les choses. Les Français rejettent ce consensus de la droite RPR-UDF et de la gauche plurielle sur la préférence étrangère ! Ils souhaitent que soient appliquées les propositions de la droite singulière qu'est le Front national.

M. le Président - Veuillez conclure.

M. Jean-Marie Le Chevallier - Je représente 4 millions d'électeurs et 15 % des suffrages ! Je dois avoir le temps d'exposer nos propositions : la préférence nationale, l'instauration d'une carte de séjour d'un an, la suppression du regroupement familial et l'inversion des flux migratoires. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et claquements de pupitres*) Les Français s'exprimeront à l'occasion des élections régionales. Ils souhaitent être consultés par référendum sur la composition de la famille nationale qu'est notre patrie, la France !

Mme Odette Grzegrzulka - Maréchal, nous voilà !

M. Rudy Salles - Avant tout, je veux rappeler l'environnement dans lequel évolue notre pays. L'immigration, en effet, n'est pas une simple querelle franco-française. Elle trouve sa cause dans le déséquilibre croissant entre pays riches et pays pauvres, au moment où l'évolution des moyens de communication rétrécit la planète.

Ce déséquilibre est d'abord démographique. Les pays du sud de la Méditerranée gagneront 58 millions d'habitants dans les dix ans qui viennent, contre 5,5 millions pour l'Union européenne. En 1950, la population du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Egypte équivalait à celle de la France. Aujourd'hui, elle équivaut à celle des six pays fondateurs de la CEE, avec 196 millions d'habitants, dont 65 millions ont moins de quinze ans. En 1950, les deux tiers des riverains de la Méditerranée habitaient sur la rive nord ; dans vingt-cinq ans, la rive sud représentera la même proportion.

En outre, la Méditerranée est une zone en dépression économique. L'écart de revenu par tête entre la rive nord et la rive sud va de 1 à 10. Il passerait de 1 à 20 si, selon un scénario optimiste de la Banque mondiale, le taux de croissance de ces pays était de 3 % jusqu'en 2000 et de 5 % de 2000 à 2010. Par ailleurs, en vingt ans, le poids des soixante et onze pays ACP est passé de 3 % à 1,5 % du commerce mondial.

Sur le plan politique, on assiste, du Maghreb à la Mer Noire à une montée de l'islamisme politique, en alternative à la crise de légitimité du nationalisme arabe. Or l'islamisme est un produit exportable.

Face à cette situation, il faut d'abord agir par la coopération, pour permettre aux candidats à l'émigration de rester chez eux. C'est préférable pour les étrangers eux-mêmes, car on est toujours plus heureux dans son pays, quand on peut y rester. Or le ministère de la coopération a été relégué au rang de secrétariat d'Etat et ses crédits pour 1998 sont en baisse, passant de 6,7 à 6,5 milliards. C'est là une faute lourde : vous aggravez le déséquilibre entre pays pauvres et pays riches et vous affaiblissez un moyen de lutte contre l'immigration.

L'Etat doit assumer ses responsabilités, mais il faut subordonner notre aide à un contrôle des départs, comme nous l'avons subordonnée, au sommet de La Baule, à une évolution des pays bénéficiaires vers la démocratie.

Il faut aussi agir au niveau européen. Alors que l'immigration touche tous les Etats de l'Union européenne, celle-ci est absente du débat. Il a fallu attendre le Conseil européen de Cannes en 1995 pour que, sous l'impulsion du Président de la République et de l'Espagne, les crédits destinés à aider les pays méditerranéens soient augmentés.

D'autre part, le traité d'Amsterdam prévoit que les questions touchant à l'immigration relèveront de la compétence européenne d'ici à cinq ans. En légiférant comme vous le faites aujourd'hui, vous ne tenez aucun compte de cette évolution.

Alors que le dispositif européen contre l'immigration se renforce, la loi française s'affaiblit. La majorité plurielle veut d'une France singulière, celle qui montre le mauvais exemple.

En ce qui concerne le contrôle et la circulation des étrangers, la situation est assez explosive pour qu'il ne soit pas besoin d'apprentis sorciers. Les lois Pasqua-Debré avaient permis de parvenir à un équilibre en diminuant de moitié la pression migratoire. Outre le dispositif lui-même, un affichage clair, une volonté fortement exprimée avaient un effet dissuasif.

Les mesures que vous proposez sont contraires à l'intérêt général. La suppression du certificat d'hébergement, l'assouplissement des formalités pour obtenir la carte de séjour, les mesures tendant à encourager les mariages de complaisance, la suppression des conditions de ressources et d'hébergement pour le regroupement familial, la suppression du recours suspensif du procureur de la République dans la procédure de rétention administrative, l'élargissement du droit d'asile à la catégorie floue, imprécise et probablement très nombreuse des combattants de la liberté, tout cela revient à ouvrir très largement nos frontières ; tout cela produit un énorme appel d'air car les immigrants clandestins tenteront de se faire régulariser, sachant qu'en outre vous ne les expulserez pas.

Cette politique est irresponsable ; elle hypothèque gravement l'avenir de notre pays. Elle prolonge le texte sur la nationalité présenté la semaine dernière par Mme Guigou.

Dangereuse pour la France, pénalisante pour l'intégration des immigrés en situation régulière et pour les Français d'origine immigrée victimes d'un amalgame que vous favoriserez, votre loi doit être combattue avec toute l'énergie nécessaire.

C'est ce que nous faisons, c'est ce que nous ferons article par article, c'est ce que nous ferons dans le pays avec le peuple de France qui rejette massivement votre initiative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

M. Guy Hascoët - Je considère comme une erreur de prêter importance à un mouvement qui existe peu dans cet hémicycle, où il n'a été présent qu'une heure en trois jours de débat sur la nationalité.

M. Jean-Marie Le Chevallier - C'est un affront personnel.

M. Guy Hascoët - C'est une erreur pour la gauche que de renvoyer la droite sur le terrain du Front national. C'est une erreur pour la droite de jouer sur le terrain de M. Le Chevallier et avec ses idées.

En montant dans nos travées, je me suis entendu dire "vous avez été élu dans une triangulaire". Mais j'ai été élu ainsi avec 47,5 % des voix. Dans un duel, j'aurais obtenu 60 %...

M. Christian Estrosi - Présomptueux !

M. Guy Hascoët - M. Lang, l'ami de M. Le Chevallier, pensait faire 30 %. Avec M. Baert, nous avons fait en sorte qu'il n'obtienne que 17 %.

M. François d'Aubert - Il a quand même réussi à vous faire élire...

M. Guy Hascoët - Pourquoi ? Parce que j'ai réussi, avec d'autres, à mobiliser des citoyens français issus de l'immigration, ceux que M. Le Chevallier classe sans doute toujours comme des étrangers pour arriver aux 7 millions qu'il a évoqués. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

M. Jean-Marie Le Chevallier - Et ceux qui vont venir ?

M. Guy Hascoët - Ce débat est sérieux. Nous y entrons sérieusement, avec nos convictions, notre authenticité. Nous entendons ne pas caricaturer les positions des autres. Pour les mêmes raisons, nous combattons toute tentative d'échapper à un débat au fond. Nous serons aux côtés de toutes celles et ceux quels qu'ils soient qui dénonceront toute tendance à flatter ici les pensées les plus noires qui animent une frange de l'opinion. Faire exister, sans cesse, le Front national est une erreur, d'où qu'elle vienne.

Personne ici ne préconise l'ouverture des frontières. Mais nous voulons discuter du droit à circuler aisément, ce qui n'a rien à voir avec les conditions de séjour de longue durée et de résidence.

S'agissant des flux migratoires, il est temps de dire clairement aux Français des choses vraies : leur contrôle absolu est tout simplement impossible.

M. Claude Goasguen - Vous êtes optimiste...

M. Guy Hascoët - Simplement lucide. Combien de personnes ont-elles imaginé venir ici depuis 15 ans ? Je ne sais, mais elles sont sans doute légion. Mais si l'on excepte celles et ceux des immigrés, qui, présents sur notre sol, se sont retrouvés sans papiers à cause du vide juridique et des espaces de non-droit des textes en vigueur, les sans papiers représentent 50 à 100 000 personnes, celles qui se sont introduites illégalement en 15 ans.

M. François d'Aubert - Au moins 150 000.

M. Guy Hascoët - Nos différents dispositifs ont donc fonctionné surtout au regard de l'aggravation des déséquilibres entre les pays développés et les autres.

Il faut favoriser toutes les dynamiques de développement local dans les pays d'émigration. Il ne doit en aucun cas s'agir d'un marchandage, du type aide au développement contre retour des immigrants.

Cette politique ne peut se dissocier d'une réflexion sur la démocratisation des régimes. Un travail remarquable est souvent fait par les associations qui regroupent des ressortissants de tel ou tel pays. C'est cette dynamique qu'il convient d'appuyer et d'amplifier. Un nouvel état d'esprit doit souffler. Cela passe par des signes forts en direction des pays africains : annonce d'un changement de politique à leur égard, soutien à la démocratisation, développement de stratégies de coopération décentralisées, aide aux ONG.

Affirmer l'objectif du codéveloppement, c'est, dans le cadre du droit d'inventaire, annoncer une rupture. Nous souhaitons que nos concitoyens d'origine étrangère aient le sentiment que tout a été fait pour leur éviter l'arbitraire, la brimade, la blessure, à eux-mêmes, comme à leurs familles.

Il est temps que nous revenions à des systèmes efficaces. Le visa de court séjour pour les touristes ne nous garantit en rien du risque terroriste. Nous l'avons vu récemment, hélas ! En revanche, il est au quotidien un poison pour 1,4 million de personnes qui se trouvent dans des situations inacceptable. M. d'Aubert s'enorgueillissait tout à l'heure d'une baisse significative du nombre des visas, ne distinguant en rien les visas touristiques des visas longue durée. Moi, je ne suis pas fier quand on vient à ma permanence me dire que la grand-mère n'a pas pu venir en vacances, que le cousin a raté le mariage, que le père de famille n'a pas assisté à la naissance de son enfant.

M. Jacques Peyrat - Il ne faut pas exagérer !

M. Guy Hascoët - Des courriers comme cela, j'en ai des dizaines.

M. Claude Goasguen - De là à faire une loi !

M. Guy Hascoët - Ces visas de court séjour encombrant nos services. Alors, allégeons le dispositif ! Arrêtons de frapper certaines régions du monde d'un arbitraire administratif. Car je ne crois en aucun cas que la grand-mère ou le cousin qui vient au mariage représente un danger pour la sécurité de la France.

L'ordonnance de 1945 définit les catégories protégées. Nous souhaitons qu'elles soient exclues du principe de la double peine, comme les jeunes arrivés mineurs sur notre sol.

Nous voulons en fait voir disparaître ce qui amplifie le sentiment de rejet et de menace. Les jeunes Français issus de l'immigration sont frappés bien plus que toutes autres par la crise sociale. Ils sont à diplômes égaux, cinq fois souvent plus chômeurs que les autres. L'égalité devant le travail, voilà ici la vraie question !

M. Jacques Peyrat - Pour ça, il faut qu'il y ait du travail.

M. Guy Hascoët - Rien ne sert de fragiliser une population. Nous souhaitons que la loi oppose bien sûr des devoirs à ceux qui se sont mis hors la loi mais également qu'elle offre des droits lors d'une rétention, en matière de délais de recours, qui ne sauraient en aucun cas être inférieurs à ceux des délinquants.

Supprimer ce qui est inutilement lourd, combattre l'arbitraire, obliger parfois l'administration à se justifier, voilà l'esprit qui nous anime. On ne saurait refuser ces évolutions par peur d'offrir des espaces d'exploitation démagogique à une extrême-droite aux aguets.

Aucune attitude de repli ne fait reculer de telles pensées, au contraire elle en fait le terreau. Nous sommes disposés à faire évoluer le texte, à l'enrichir.

J'attends de la droite qu'elle ait le courage de s'extraire des débats nauséux qui, parfois, la confondent avec les gens qui sont assis à l'extrême-droite. (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Claude Goasguen - Il faut le dire à M. Chevènement !

M. Jacques Peyrat - Vous, vous êtes avec ceux de l'extrême-gauche !

M. Guy Hascoët - Il n'y en a pas ici. Vous y connaissez peu de choses...

M. Bernard Accoyer - Anarchiste !

M. Guy Hascoët - Ce n'est pas moi qui suis assis à côté de M. Peyrat.

Plusieurs députés RPR - Et alors ?

M. Jacques Peyrat - Qu'est-ce que cela peut vous faire ?

M. Guy Hascoët - On peut en parler si vous voulez.

M. Bernard Accoyer - Excusez-vous pour ce propos intolérable !

M. Christian Estrosi - C'est sa forme de xénophobie !

M. Guy Hascoët - C'est au cours du débat que nous arrêterons notre vote définitif, en attendant que nous parvenions à un texte plus audacieux, par lequel on aurait le courage de dire à l'opinion qu'il est temps de dire non. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et sur plusieurs bancs du groupe socialiste*)

Mme Marisol Touraine - Certains veulent nous faire croire que la France ne pouvait désormais envisager son avenir avec les étrangers mais contre eux. C'est pour cela qu'ils travestissent nos positions.

M. François d'Aubert - Arrêtez les fantasmes paternels...

Mme Marisol Touraine - Ce projet est essentiel.

D'abord, parce qu'il touche à la conception même que nous nous faisons de la République...

M. Rudy Salles - Arrêtez de galvauder ce mot !

Mme Marisol Touraine - ...et de notre cohésion nationale. La France a été une terre d'immigration, elle a surtout su être une terre d'intégration, grâce à la défense des principes républicains. C'est cette tradition d'intégration que les lois Pasqua-Debré ont mis à mal. Essentiel ensuite parce qu'il renvoie à des valeurs que la France a toujours défendues, auxquelles elle doit en grande partie son rayonnement. Ces valeurs, auxquelles les combats de la gauche se sont souvent identifiés, doivent continuer de nous guider : ce sont le respect de l'individu, la défense des libertés publiques, l'affirmation de l'Etat de droit face aux idéologies et aux passions collectives. Jamais la France n'a été aussi grande que lorsqu'elle a défendu ces principes ; jamais elle n'a été aussi faible que lorsqu'elle les a oubliés.

Ce texte est essentiel enfin, parce que l'immigration, les étrangers eux-mêmes sont devenus dans notre pays la cible privilégiée de l'extrême-droite, qui par ces temps de crise exploite ainsi le filon bien connu, malheureusement du bouc émissaire. Je crois possible de rassembler la gauche et la droite républicaines contre ce risque. C'est pourquoi j'ai été étonnée et choquée de lire les propos de campagne, tenus dans *Libération* ce matin par un de vos candidats, François Guillaume.

M. Jean-Luc Warsmann - Très bon candidat !

Mme Marisol Touraine - "Quand il y a des vols de voitures, des incendies, il y a toujours des immigrés ou des personnes immigrées derrière" a-t-il dit. Sans doute est-ce un dérapage. Mais de tels propos sont indignes de notre démocratie. Il faut en finir avec cette suspicion généralisée et, pire, assumée.

Ne nous trompons pas de débat : nul ne conteste ici la nécessité de contrôler strictement les flux migratoires, de définir précisément les critères d'admission des étrangers et de contrer l'immigration clandestine. Le projet du Gouvernement, loin des incantations, propose à cet égard un dispositif complet et plus restrictif que par le passé. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Mais qui gagne à ce que les étrangers soient systématiquement soupçonnés de fraude ou de déviance, qui gagne à cette campagne insidieuse de sous-entendus, sinon l'intolérance et l'extrémisme, et eux seuls ? (*Mêmes mouvements*)

Le seul résultat tangible des lois Pasqua-Debré, c'est la multiplication des tâches procéduraires et bureaucratiques que vous êtes si prompts à dénoncer par ailleurs, Messieurs de l'opposition ! L'administration, surchargée, ne peut plus faire face et c'est le droit qui en pâtit...

La meilleure manière de contrôler les flux migratoires est de définir strictement les règles de droit et de les appliquer dans le respect des garanties fondamentales. Si l'Etat est le premier à bafouer les personnes et les libertés, comment pourrait-il espérer faire respecter la loi ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Le Gouvernement va dans le bon sens en proposant tout d'abord une simplification des procédures...

M. Rudy Salles - Vous feriez mieux de relire le projet !

Mme Marisol Touraine - Cette simplification concerne aussi bien la délivrance des visas et des cartes de séjour de plein droit que le contrôle aux frontières. Mais ce texte a avant tout le mérite de renforcer les garanties accordées aux étrangers : l'interdiction administrative du territoire est supprimée, le délai de recours contre les mesures d'éloignement est allongé, la protection contre les arrêtés d'expulsion est étendue aux étrangers prouvant qu'ils résidaient sur notre territoire avant l'âge de dix ans et certains refus de visas devront être motivés, en attendant que tous le soient. (*Mêmes mouvements*)

Je crois souhaitable aussi de rétablir les commissions départementales de séjour des étrangers, qui constituaient pour les intéressés une garantie essentielle, jusqu'à leur suppression par la loi Debré.

Enfin, il s'impose de reconnaître le droit des étrangers à une vie privée et à une vie familiale, tel que le pose depuis 1955 la Convention européenne des droits de l'homme. L'essentiel n'est-il pas de favoriser une intégration véritable, et non de jeter le soupçon ?

M. Rudy Salles - Mais qui y songe ?

Mme Marisol Touraine - M. Clément ne s'est-il pas déclaré choqué qu'on veuille reconnaître le droit des étrangers à une vie normale ? Tout a été dit là ! En réalité, sous couvert de lutter contre une immigration massive ou contre l'immigration clandestine, vous n'avez réussi qu'à fabriquer des clandestins et à compromettre l'intégration des étrangers en situation régulière ! (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Pour sortir de cette impasse, il convient de renforcer les garanties qu'implique un Etat de droit. Cette voie, sur laquelle s'est engagé le Gouvernement, est celle de l'intérêt général. L'efficacité nous oblige en effet à suivre une politique à la fois réaliste et progressiste : sans la dignité, la fermeté n'est pas républicaine. La grandeur de la République a toujours été de concilier les deux et c'est pourquoi je voterai ce projet ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

M. Jean-Claude Guibal - Le texte que vous nous présentez, Monsieur le ministre, traite davantage des droits des étrangers que de leur entrée et de leur séjour sur notre territoire. Pour le justifier, vous n'avez cessé d'invoquer les valeurs et les traditions de notre République mais n'oubliez-vous pas qu'avant la République, il y a la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur - C'est la même chose ! Ou, si la France n'est plus la République, cela s'appelle l'Etat français !

M. Jean-Claude Guibal - Mais il y a d'autres républiques que la République française ! Au reste, votre famille politique, même si elle tend à en faire son fonds de commerce, n'a pas l'exclusivité des valeurs républicaines ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) Nous aussi, nous y croyons. Mais nous avons la prétention de les défendre autrement que par des incantations. Nous voulons faire vivre cette République dans la France réelle, non dans les nuées d'un monde rêvé. Si nos intentions sont sincères et généreuses, ce sont de ces bonnes intentions dont l'enfer, dit-on, est pavé et elles risquent de se retourner contre cela même que vous croyez défendre ! Tout d'abord, contre le grand principe d'intégration, fondé sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité : croyez-vous sincèrement qu'alors même que notre pays échoue à intégrer des étrangers depuis longtemps sur notre sol et parfois même des citoyens de nationalité française, il pourra intégrer les nouveaux arrivants attirés par le laxisme de votre projet ? Ne redoutez-vous pas de favoriser la montée de la xénophobie et la radicalisation d'un nombre croissant de Français ? Pour vous dire le fond de ma pensée, j'ai le sentiment que vous vous trompez d'époque et que, pour tout dire, votre texte est archaïque ! ("*Très bien !*" sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)

Il s'inspire d'un temps où la France était le pays le plus peuplé d'Europe et l'un des plus prospères, et où les immigrés étaient pour l'essentiel originaires d'autres pays européens. Maire d'une commune frontalière, je puis vous assurer qu'il retarde sur l'évolution de l'immigration, car il traite de l'entrée sur le territoire français comme s'il s'agissait encore de réglementer des initiatives individuelles et de sanctionner des pratiques artisanales. Le ministre de l'intérieur peut-il ignorer que la "grande criminalité organisée" a pris pied sur ce marché et qu'elle met en oeuvre des moyens industriels pour procéder souvent au déplacement de populations entières ? (*Mouvements d'approbation sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Je lis régulièrement la presse italienne et je suis frappé du contraste entre les angoisses que ressentent nos voisins devant ce nouveau phénomène et notre superbe indifférence. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) Depuis qu'elle est entrée dans l'espace Schengen, l'Italie est devenue pour les peuples du Sud la porte d'entrée de l'Europe. Après les Bosniaques et les Albanais, ce sont aujourd'hui les Kurdes qui par centaines campent à nos frontières, à Vintimille... Votre projet va donc à contre-courant de l'évolution et est dramatiquement en-deçà des problèmes auxquels nous allons être confrontés. Ainsi, l'aggravation des sanctions contre les passeurs sera inopérante dans la mesure où ces derniers sont eux-mêmes des clandestins, employés par la grande criminalité. Ce n'est pas un hasard si l'Italie a introduit dans sa première loi sur l'immigration, du 19 novembre dernier, un article 16 permettant de délivrer un permis de séjour "à tout étranger qui, exploité par des organisations criminelles, aidera à leur démantèlement."

Si vous voulez, comme nous, que ne soit pas fait demain l'amalgame entre immigration et grande criminalité, il ne faut pas, comme vous le faites, encourager l'immigration clandestine, mais inclure le contrôle de l'immigration dans le dispositif de lutte contre la grande criminalité organisée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Alain Tourret - Un grand quotidien rappelait cette phrase de Boileau : "Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage, polissez-le sans cesse et le repolissez !". Pour la vingt-sixième fois en cinquante ans et la troisième fois en cinq ans, la représentation nationale est appelée à traiter du droit des étrangers à entrer et séjourner en France, ainsi que du droit d'asile. Cela me donne à penser que, dans quelques années, nous légiférerons à nouveau sur le sujet, mais cela m'amène aussi à une première remarque de forme : nous légiférons trop, et trop dans la précipitation.

Il eût été préférable de s'en remettre à une commission de sages qui aurait proposé une nouvelle rédaction, globale, de l'ordonnance du 2 novembre 1945. Notre excellent rapporteur, M. Gouzes, s'y est opposé au motif que cela mettrait l'immigration au centre du débat politique, mais puisqu'elle y est de toute façon je persiste à penser qu'il aurait mieux valu proposer un véritable code -qui d'ailleurs aurait eu la même inspiration que ce projet.

Depuis 1945 s'est produit un phénomène nouveau : l'intégration européenne. Les accords de Schengen imposent par exemple une harmonisation en matière de visas. Dans ces conditions, et sachant par exemple qu'il n'y a plus de contrôle entre la France et l'Allemagne, une législation strictement nationale sur les étrangers, les apatrides et les réfugiés me paraît chose curieuse.

Plusieurs députés UDF - Très bien, il pourrait être à l'UDF.

M. Alain Tourret - Cela dit, Monsieur le ministre, vous proposez un texte plein d'humanité et de pragmatisme.

Plusieurs députés UDF - Ah non, ça se gête.

M. Alain Tourret - Il comporte des avancées non négligeables. Je pense par exemple à l'assouplissement du régime des visas et à l'obligation de motiver le refus de ceux-ci. Vous avez voulu stabiliser et intégrer, mais aussi affirmer l'ouverture de la France sur le monde. J'en prends acte avec satisfaction. L'extension du droit d'asile aux "combattants de la liberté" est une initiative heureuse, qui aurait plus à Malraux, mais il appartiendra aux juges de définir les contours de cette notion.

Je regrette que le texte ne fixe pas un délai à respecter pour statuer sur la qualité de réfugié. Les délais actuels déshonorent notre pays et sont insupportables pour ces hommes et ces femmes courageux, bien dignes de notre intérêt.

Vous portez à 12 jours au lieu de 10 la rétention administrative. Pourquoi ? Je ne vous cache pas qu'il y a sur ce point un certain malaise parmi les députés de votre majorité. J'espère que le débat le dissipera et enrichira votre texte.

Les radicaux socialistes sont des humanistes, ce qui les amène à considérer un étranger habitant en France depuis un certain temps comme un citoyen de la France qui devrait pouvoir voter aux élections municipales.

Plusieurs députés UDF - Nous y voilà !

M. Alain Tourret - Nous sommes pour l'intégration, laquelle suppose l'accession à la citoyenneté. Et nous sommes pour l'universalisme. C'est pourquoi nous souhaitons que la loi s'inscrive dans cette longue tradition qui fait que la France a toujours accueilli et intégré ceux qu'elle a séduits, non comme un eldorado mais comme la patrie éternelle des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et sur quelques bancs du groupe socialiste*)

M. Bernard Schreiner - En entendant le ministre de l'intérieur annoncer un projet "ferme et digne" en même temps que généreux, j'ai eu le sentiment que nous allions assister à un rare moment de consensus parlementaire. Quand j'ai entendu des membres du Gouvernement et des élus socialistes dire que l'on n'abrogerait pas les lois Pasqua-Debré mais que l'on ne procéderait qu'à un toilettage pour résoudre certaines difficultés, j'ai eu le même sentiment. Quand j'ai appris que l'on pourrait accueillir mieux des "combattants de la liberté" et des étudiants étrangers, j'ai encore eu ce sentiment.

Mais quand j'ai lu le projet, j'ai eu la certitude que nous allions assister à un rare moment d'escroquerie intellectuelle et de manipulation parlementaire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Monsieur le ministre, vous souhaitez sortir du "débat piégé" de l'immigration. Mais alors pourquoi ce texte et pourquoi maintenant ? Comment pouvez-vous croire à un débat serein sur ce sujet à moins de trois mois d'élections éminemment politiques ? Comment le croire possible tout en ayant recours à la déclaration d'urgence et en ne cherchant pas au préalable un accord avec les différentes formations politiques ?

La ficelle est un peu grosse car s'il ne s'agissait que de résoudre quelques problèmes urgents ou techniques, des mesures réglementaires auraient été suffisantes.

Concrètement, ce texte qui élargit à l'infini la notion de regroupement familial, permettra à n'importe quel étranger ayant un vague lien de parenté avec un résident légal de rejoindre celui-ci librement, sans condition de ressources ni d'hébergement décent. Est-ce de la générosité que d'autoriser les gens à s'entasser à dix ou plus dans deux pièces ? Avez-vous pensé aux maires que, comme d'habitude, on appellera au secours pour reloger ces familles, forcément prioritaires, et ce au détriment de concitoyens qui attendent un logement depuis plusieurs années ? Avez-vous pensé aux nombreuses demandes qui ne manqueront pas d'affluer vers les bureaux communaux d'action sociale ?

Ce texte nous amènera aussi à accueillir tous les étudiants professionnels du monde et leur famille, au lieu de sélectionner de vrais scientifiques dans des disciplines pouvant contribuer au développement de leur pays d'origine. Pourront également être accueillies, du fait de l'extension laxiste du droit d'asile, toutes les personnes poursuivies dans leur pays dans le cadre de leur vie privée, notion bien vague. Est-ce cela, l'immigration de qualité ?

Que vous vouliez une France ouverte et généreuse je le comprends, mais que vous prétendiez créer un droit à l'immigration, nos concitoyens ne l'admettront pas.

Je déplore aussi que vous supprimiez la possibilité de s'opposer au mariage moins de dix jours avant celui-ci, en cas de doute sur sa nature réelle. De fait, vous allez rendre les maires de France complices de mariages blancs.

Où sont les mesures qui permettront la reconduite à la frontière des étrangers délinquants ? Je n'en vois pas. Par contre, je vois que vous créez des droits particulièrement généreux pour les expulsables. Les habitants des zones frontalières n'apprécieront guère le formidable appel d'air que constitue ce projet. Ils continueront à voir des mesures judiciaires de reconduite à la frontière se transformer en mesure d'assignation à résidence, faute de moyens et surtout faute de volonté politique.

Je ne suis pas contre la générosité, mais contre l'angélisme. Je ne suis pas contre l'humanisme, mais contre le laxisme.

Face à la manipulation politique à laquelle le Gouvernement se livre aujourd'hui, je suis triste pour notre démocratie, car sur ce dossier comme sur celui de la nationalité, nous n'avons plus affaire à un gouvernement républicain mais à un club d'apprentis sorciers, qui va dans peu de temps crier au loup devant la montée des extrémismes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. André Gerin - Voilà bien un discours populiste. (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Michel Meylan - A nouveau, une loi aborde les problèmes de l'immigration...

M. Rudy Salles - Rappel au Règlement ! Le ministre vient de quitter l'hémicycle. M. Meylan ne peut pas parler dans ces conditions.

M. le Président - La séance est suspendue.

La séance, suspendue à 23 heures 30, est reprise après quelques instants.

M. Michel Meylan - A nouveau, une loi aborde les problèmes posés par l'immigration. A force d'empêcher un vrai débat sur l'immigration, l'Etat sert les partisans des thèses mensongères de l'extrême droite. Ce projet de loi ne prend pas en compte la question de l'aide au développement et il aborde de façon bien imparfaite celle de l'intégration qui sont pourtant deux points-clés pour répondre aux problèmes posés par l'immigration.

Une fois encore, la politique de l'immigration est réduite aux conditions de séjour en France et l'on ne remédie pas aux causes du phénomène. Les dispositions sur la nationalité et la réglementation du séjour ne peuvent suffire à maîtriser les flux migratoires. "On n'arrête pas avec ses mains une mer qui monte", disait un éditorialiste. La pression migratoire exercée par le Sud et les besoins économiques sectoriels du Nord conduisent inévitablement à un développement de l'immigration clandestine.

La mobilité des populations ne peut être durablement maîtrisée que par une véritable politique de coopération et d'aide au développement qui permettrait d'adapter la réglementation du séjour des étrangers.

Une politique de coopération doit contribuer à donner aux populations tentées par l'émigration de trouver, dans leur pays, les moyens d'une vie décente. Le rapport Weil a d'ailleurs mis l'accent sur le nécessaire accompagnement des volontaires au retour ou des immigrés en situation irrégulière. Comme l'indique le rapport de la commission des lois, la politique de l'immigration ne saurait avoir de sens que si elle s'inscrit dans une redéfinition de nos relations avec les foyers d'émigration.

Depuis 1994, l'aide française a été plus fortement orientée vers les aspects sociaux du développement et vers l'aide autour de projets. Un programme expérimental pour soutenir le retour au pays et la création d'emplois durables dans les zones d'origine des migrants, notamment au Mali, en Mauritanie et au Sénégal a permis de réinsérer 140 familles. Le budget pour 1998 prévoit une baisse de l'aide publique au développement qui s'élèvera à 5,5 milliards de francs. En outre, l'aide française soutient très peu le développement du secteur privé et des filières de production locale dans les pays du Sud.

Les élèves s'engagent, dans certaines de nos écoles, à servir l'Etat ; l'engagement de travailler dans leur pays d'origine pourrait être demandé aux immigrés qui suivent une formation en France.

Les Français attendent un programme d'action concret. Les dispositions sur le séjour des étrangers seront sans grande utilité si l'Etat n'engage pas résolument une politique de coopération et d'aide au développement, ambitieuse, déterminée et réaliste.

J'en viens à la question de l'intégration.

Depuis quelques années, il existe un consensus républicain pour accentuer la lutte contre l'immigration clandestine et pour faciliter l'intégration des étrangers en situation régulière. La politique de l'éducation, de la ville, l'accès à la culture sont des moyens nécessaires mais non suffisants.

Le rapport de la commission des lois affirme que l'intégration suppose aussi bien la reconnaissance du droit pour les étrangers à vivre de manière stable sur notre sol dès lors qu'ils se conforment à la législation que la possibilité effective pour eux d'adhérer au pacte républicain en rejoignant le creuset de la communauté des citoyens.

Cette matière doit être abordée avec prudence, car c'est la conception même de l'Etat qui est en cause. La doctrine de la souveraineté nationale, implique une identité entre nationalité et citoyenneté. Que penserait-on d'un médecin qui s'amuserait à jouer aux osselets avec les vertèbres d'un de ses patients ? J'ai l'impression que, mûs par des enjeux conjoncturels, les législateurs que nous sommes sont conduits à bricoler la colonne vertébrale de l'Etat sans mesurer tous les effets de notre action sur la constitution même de l'Etat.

La nationalité reste le seul outil juridique d'intégration. Cet outil est bien mal adapté. Pas plus que l'emploi, l'intégration ne se décrète pas. Devenir Français est un processus que le droit de la nationalité traduit très imparfaitement. Il est urgent d'accorder une reconnaissance légale au processus d'intégration. Des formes de citoyenneté distinctes de la nationalité sont à inventer. Ce débat est d'actualité à l'heure de la construction européenne.

Comme dans bien d'autres domaines, l'Etat est, en matière d'immigration, trop éloigné des problèmes concrets qui se posent sur le terrain. Les administrations centrales ne connaissent pas la réalité humaine des situations vécues. Des pouvoirs accrus doivent être confiés aux préfets et aux maires pour accompagner l'intégration des immigrés et ils devraient pouvoir intervenir plus efficacement lorsque la loi n'est manifestement pas appliquée.

En définitive, ce projet de loi manifeste l'incapacité de l'Etat à traiter sur le fond la question de l'immigration. Les Français attendent plus d'audace des responsables politiques. Adopter ce texte sans donner un cadre d'ensemble à la politique de l'immigration relèverait de la politique de l'autruche. Il nous faut réorienter notre politique de coopération et d'aide au développement et redéfinir la nationalité et la citoyenneté en vue d'une véritable intégration. Un débat de fond et une loi d'orientation s'imposent. Parce que ce débat n'aura pas lieu, parce que je rencontrerai demain dans ma circonscription les élus de communes qui comptent plus de 40 % d'étrangers et qui ne savent plus faire vivre les gens ensemble, parce que la loi que vous nous proposez ne simplifiera pas les problèmes que je rencontre chaque jour dans ma propre commune comme tant d'élus, je voterai contre votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

M. Noël Mamère - A l'heure où s'ouvre notre débat, une seule chose est certaine : il n'y aura pas de consensus républicain. Obsédée par des enjeux politiques, la droite en a décidé autrement. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Faute de pouvoir trouver la faille dans la politique du Gouvernement, elle en revient à ses marottes : l'agitation des fantasmes tient lieu d'orientation politique et les incantations tiennent lieu de propositions.

A en croire nos collègues de droite, la loi ne serait jamais assez répressive. A leurs yeux, la loi n'est jamais assez dure avec les faibles. Sous couvert de lutte contre l'immigration illégale, c'est l'immigré en situation régulière qui se trouve, à chaque étape législative -1993, 1997- déstabilisé dans sa vie quotidienne.

Le chemin de l'enfer est pavé de petits dîners entre M. Pandraud et M. Le Pen, de petites concessions qui finissent par accréditer les idées les plus extrêmes et viennent flatter la haine d'autrui... Certains de nos collègues proposaient hier un référendum sur la nationalité. Comment ne pas voir là un nouveau signe de la lepénisation des esprits ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Chers collègues de l'opposition, vous menez la politique de la terre brûlée en reprenant les positions de la partie la plus extrême de votre camp pour empêcher le Front national de vous nuire dans les urnes. La course est engagée à qui saura le mieux capter la souffrance du peuple ! Vous pensez refaire votre pelote grâce à la peur des plus fragiles de nos concitoyens, ceux qui subissent de plein fouet les effets de la mondialisation libérale. Vous pensez que le courant dominant est celui du repli sur soi et de l'isolement, et vous en tirez de fâcheuses conséquences. De Gaulle nous l'a pourtant enseigné en juin 1940 (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR*) : au lieu de surfer sur la démagogie populiste, il faut savoir aller à contre-courant pour ne pas mener la République à sa perte en la conduisant à se renier.

Les écologistes abordent ce débat forts d'une logique claire : pour eux, il s'agit de revenir au respect des droits des étrangers mis à bas par les lois de 1993 et 1997. Certains, dans cette assemblée, pensent pouvoir opposer les intérêts des étrangers présents en France et les intérêts de la France. Nous pensons au contraire que l'intérêt national est contenu tout entier dans l'impératif de respect des droits de l'homme, qui ne peuvent souffrir la discrimination.

Une démocratie ne peut tenir pour négligeables les droits d'une partie de la population sans préparer des lendemains périlleux à l'ensemble de la population. La garantie des libertés individuelles, le respect du droit à vivre en famille, le droit à la sécurité et au séjour, le droit effectif à un recours, toutes choses battues en brèche par les lois répressives votées par l'ancienne majorité, doivent constituer le socle de notre politique de l'immigration.

Les écologistes ne s'étonnent pas de l'attitude de la droite parlementaire. Elle ne fait que défendre les vieilles lunes qu'elle exhume chaque fois qu'elle est réduite à chercher désespérément un moyen d'exister. L'échec de la stratégie de consensus républicain choisie par le Gouvernement était inscrit dans l'histoire de notre Assemblée. On n'obtient un consensus qu'en étant fidèle à ses valeurs. Quand Lionel Jospin déclare qu'il préfère perdre parce qu'il a appliqué son programme que parce qu'il a renoncé à le réaliser, nous sommes d'accord !

C'est la raison pour laquelle la majorité issue des élections législatives devait abroger les lois Pasqua-Debré. Les forces sociales existent qui sont prêtes à soutenir une politique de l'immigration en rupture avec la logique de soupçon et de répression qui niche au coeur de ces lois.

Appuyons-nous sur la dynamique citoyenne qui s'est forgée dans les manifestations de l'an passé ! Les signataires des pétitions contre la loi Debré, les manifestants qui ont soutenu les sans-papiers de l'église Saint-Bernard ont posé de bonnes questions, mais la majorité précédente a apporté de bien mauvaises réponses. Les haches de l'été 1996 n'ont pas seulement brisé les portes d'une église : elles ont touché la République au coeur ! Elles ont écorné l'image de la France dans le monde aussi sûrement que la reprise des essais nucléaires. Entre la gauche et la droite, il y avait 200 ans d'histoire républicaine. Il y a désormais en plus une hache.

Un florilège des lettres reçues après chacune de mes interventions sur l'immigration pourrait contribuer à une chronique de la haine ordinaire. Oui, un certain nombre de nos concitoyens tiennent des propos chargés de haine raciste qui font froid dans le dos ! Et le Front national n'est que la façade la plus présentable de la xénophobie que doivent subir au quotidien tous ceux qui, Français ou immigrés, font l'expérience de leur irréductible différence.

Mais un parti antirépublicain ne peut continuer à prendre ainsi en otage le débat sur l'immigration. Quoi ! Il nous faudrait nous taire de crainte de renforcer le camp de l'intolérance ? Où a-t-on vu que la République accepte d'être bâillonnée comme une gueuse ? Se taire, c'est déjà céder et se condamner à la défaite.

Or nous ne pouvons pas perdre ; le prix à payer pour notre échec serait trop lourd pour notre pays, pour ses habitants, pour les droits de l'homme.

Le devoir de la représentation nationale est de battre en brèche les idées dangereuses pour la démocratie, et de forger des solutions adaptées à la crise de notre société. C'est à quoi s'emploieront les députés écologistes au cours de ce débat. Ils le feront avec la liberté de parole qui est la leur au sein de la majorité plurielle. Nous voudrions répondre ici à une mauvaise querelle : la gauche morale n'existe pas. Nous nous étonnons d'ailleurs que cet épithète vise à disqualifier notre position. Mais s'il caractérise une pratique politique basée sur le respect des électeurs, la fidélité à la parole donnée et le courage de défendre ses convictions, nous le faisons pleinement nôtre, car, comme chacun des députés de la gauche plurielle, nous avons été élus pour construire le changement de politique que les femmes et les hommes de ce pays attendent. Nul ne peut s'arroger le monopole de la morale ; mais nul ne détient non plus celui du réalisme. Notre réalisme tient en quelques mots : les lois Pasqua-Debré doivent être abrogées, car elles sont mauvaises. On ne corrige pas une loi indigne, on l'abroge. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RCV*)

M. Christian Estrosi - Votre projet, Monsieur le ministre, est une véritable entreprise de démolition. Pour appartenir à une opposition qui a bâti sagement et commencé d'appliquer efficacement ce que vous tentez de démolir, je suis malheureux, bien sûr. Les chiffres que vous-mêmes avez donnés ce matin montrent l'efficacité des lois Pasqua et Debré. Et je suis malheureux de voir que tout ce qui s'est dit de part et d'autre aujourd'hui, et qui, en négligeant certaines invectives, constituait autant d'éléments forts de réflexion, au lieu d'être utilisé à renforcer les dispositifs existants, ne servira à rien face à votre volonté de légiférer dans l'urgence pour faire de la France une pompe aspirante d'immigrations massives... Vous supprimez les certificats d'hébergement. Vous réduisez la durée de résidence ouvrant droit à une carte de séjour temporaire, laquelle permet d'obtenir au bout de trois ans une carte de résident de plein droit. Vous interdisez ainsi à l'administration de s'opposer à la délivrance de la carte de résident, valable pour dix ans, si la personne a une carte de séjour avec mention "personnelle et familiale".

De deux choses l'une. Ou c'est par inconscience que vous avez rédigé ce texte, et l'opposition doit vous alerter. Ou c'est sciemment et elle doit alerter nos concitoyens sur les dangers que vous faites courir à notre pays. Ils doivent savoir que vous légitimez des régularisations massives, puisque le projet en assouplira les conditions, ce que ne faisait pas votre circulaire. Ils doivent savoir qu'en ramenant de deux ans à un an le délai de résidence permettant le regroupement familial, vous l'encouragez. Je suis également inquiet quant aux conditions de ressources pour ce regroupement. On va prendre en compte le RMI du conjoint ! Il s'agit des efforts de la nation, au titre de la solidarité envers les plus démunis. Je suis persuadé qu'il en résultera une vague de regroupements familiaux fondés sur l'assistance. Enfin, on ne retirera plus son titre de séjour à l'étranger ayant fait entrer sa famille dans l'illégalité.

Mais c'est la philosophie même de votre projet qui est dangereuse : vous allez faire venir des gens sur le territoire national alors que nous n'en avons pas les moyens. Certes il n'appartenait pas à ce projet de prévoir les recettes qu'appelleront les nouvelles dépenses sociales que vous allez générer. Mais nous aimerions, dans ce débat, entendre Mme Aubry à ce sujet, car j'ai le sentiment que, dans le budget pour 1998 et la loi de financement, nous avons été abusés. Quand vous supprimez l'AGED pour certaines familles, mettez sous condition de ressources les allocations familiales, supprimez les abattements fiscaux sur certains emplois familiaux, ne s'agit-il pas de faire des réserves contre des familles françaises au bénéfice des futures familles immigrées ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) Il y a tant de gens malheureux sur notre territoire : ne faut-il pas concentrer nos efforts pour diminuer leur misère ? Quand un père de famille ne parvient pas à nourrir ses enfants, lui permet-on d'adopter un autre enfant hors de nos frontières ? Aujourd'hui la France n'a plus les moyens d'adopter des enfants hors de ses frontières.

Loin d'être généreux, votre texte créera plus de dépenses sociales, plus d'impôts, plus de chômage. Il vient après l'automatisme de la nationalité, et après l'ouverture de Schengen le 26 octobre -et M. Guibal a évoqué les Turcs, les Yougoslaves, les ressortissants des pays de l'Est qui franchissent notre frontière italienne. Depuis ce matin vous parlez beaucoup du Front national. La différence entre nous, c'est qu'il est facile d'être courageux dans l'hémicycle, alors que moi je l'affronte dans mon département ! Je n'ai donc pas de leçons à recevoir de vous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste ; applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Vous présentez donc un texte qui ne reçoit pas notre adhésion, car il comporte des dangers considérables pour l'équilibre de notre société, comme pour l'intégration des étrangers. Nous sommes un pays d'accueil, mais nous voulons choisir ceux que nous accueillons, et nous assurer qu'ils adhèrent à nos valeurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Patrick Bloche - Responsabilité et dignité sont les caractéristiques essentielles de ce projet. La responsabilité est nécessaire en ce domaine, car l'immobilisme ne servirait que les détracteurs de la République. Cette responsabilité consiste à maîtriser les flux migratoires et à améliorer les dispositifs de lutte contre l'immigration illégale et le travail clandestin. Quant à la dignité, elle apparaît comme la source d'inspiration première de ce texte. Notre tradition républicaine ne pouvait se satisfaire plus longtemps d'une législation contraire à certains de ses principes fondamentaux : le droit au séjour régulier, le droit à l'asile, le droit à une vie privée et familiale normale, autant de droits qui donnent sa dimension démocratique au "vivre ensemble" au sein de la collectivité nationale.

Je souhaite centrer mon propos sur un aspect de la législation qui influe sur le rayonnement de la France dans le monde : la politique des visas. C'est par l'octroi d'un visa que commence en effet un accueil régulier et respectueux des étrangers. Je me réjouis d'ailleurs de la volonté, exprimée hier dans cet hémicycle par Hubert Védrine, d'accorder un traitement particulier aux visas attribués aux personnes confrontées au drame algérien.

Votre projet contribue au nécessaire renouvellement des conditions d'attribution des visas. Depuis la suspension, le 16 septembre 1986, des accords bilatéraux conclus par la France et qui portaient dispense de l'obligation de visa pour les courts séjours -exception faite des pays de la CEE et de la Suisse- les visas sont redevenus un instrument essentiel de régulation des flux d'entrée sur notre territoire. Comme l'a rappelé le ministre des affaires étrangères, lors de son audition devant les commissions des lois et des affaires étrangères, la grande majorité des 85 millions d'étrangers qui entrent chaque année en France sont dispensés de l'obligation de visa, qu'ils soient citoyens de l'Union européenne, ou qu'ils bénéficient d'un accord bilatéral. Chaque année, deux millions de visas sont accordés par nos postes diplomatiques et consulaires. La principale faille du système actuel réside dans l'uniformité de traitement des demandes, sans prise en compte suffisante des motivations individuelles.

Des mesures ont déjà été prises pour améliorer notre politique française des visas, et plus généralement nos échanges internationaux. Le ministère des Affaires étrangères a enfin admis l'influence des réglementations nouvelles en matière de circulation et de séjour des étrangers sur les échanges culturels, scientifiques et techniques. Des accords de suppression de l'obligation de visa de court séjour ont été conclus avec certains pays comme le Brésil, l'Argentine, Israël, ou la Malaisie. Par ailleurs, les longs séjours ne sont pas soumis aux accords de Schengen, mais à la réglementation nationale. La suppression, le 1er juillet, de l'obligation de visa de retour a donc facilité les déplacements des ressortissants des 58 pays visés, titulaires d'une carte de séjour en France.

Le présent projet amorce une démarche très positive, en supprimant des formalités inutiles, et surtout en rendant obligatoire la motivation du refus de certains visas d'entrée. La motivation systématique des quelque 400 000 refus annuels se heurterait à des difficultés pratiques. En revanche, cette motivation obligatoire et légitime à l'égard des six catégories de personnes concernées, dont la situation personnelle ou familiale le justifie. Il y a donc là un réel progrès de l'Etat de droit.

A plus long terme, et dans le respect des accords de Schengen, une réflexion sur la politique des visas devrait poser la question d'un élargissement, non systématique mais maximal, des motivations de refus et celle d'un accroissement du nombre de visas automatiques pour certaines catégories de personnes et de pays.

Il reste que le bon accueil des étrangers ne dépend pas seulement de la réglementation, mais des conditions matérielles. La revue de la Ligue des Droits de l'Homme, évoque ainsi la situation des consulats français au Maroc : "Les trois consulats de Rabat, Casablanca et Fès, qui reçoivent les demandes de visas ouvrent leurs portes de 8 heures à 10 heures du matin. D'où des queues de cent à cinq cents personnes, qui se forment dès 6 heures, voire lors des vacances d'été, dès la tombée de la nuit précédente. Ce qui a eu pour conséquence la mise en place d'un marché noir des visas. De jeunes chômeurs vendent l'après-midi, pour 200 dirhams, le visa qu'ils ont obtenu le matin. Cet exemple, s'il ne reflète pas les conditions générales de délivrance des visas, doit nous inviter à réfléchir aux aspects pratiques de notre politique des visas. La procédure doit être révisée, l'accueil amélioré, et nos agents consulaires devraient bénéficier d'une meilleure formation et d'un véritable statut.

S'agissant des étudiants étrangers, les bourses sont attribuées en priorité aux étudiants déjà spécialisés dans les domaines scientifique, juridique, technique et commercial. Ainsi, les étudiants spécialisés en langue française ont les plus grandes difficultés à se rendre en France, et se tournent vers la Belgique ou vers la Suisse.

Ce projet ouvre des perspectives aux étrangers qui pratiquent notre langue et s'intéressent à notre culture.

Nous ne saurions promouvoir la culture française à l'étranger tout en empêchant les étrangers de la découvrir de l'intérieur. Le Gouvernement a fait le choix de la cohérence. Pour renforcer notre action culturelle extérieure et développer la francophonie, il faut susciter un désir de la France, un besoin presque physique de toucher la culture française au plus près, c'est-à-dire en France même. Si notre action culturelle extérieure suscite ce désir, nous ne devons pas laisser la législations le frustrer.

Partisan d'une politique d'accueil des étrangers à la fois réaliste et ambitieuse, je souhaite que notre fierté d'être Français ne serve pas à justifier un repli intérieur, mais donne lieu à un échange avec l'autre, qui a sa propre fierté.

A la question : "Quelle serait l'idée de nation la plus proche de votre conception de l'Etat et de la démocratie ?", il faut que les Français et les étrangers accueillis en France puissent répondre, à la suite d'Emmanuel Levinas : "C'est très simple : la France". (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

M. Camille Darsières - Comme Mme le ministre de la justice s'interrogeant sur la nationalité, on peut se poser la question : qu'est-ce qu'un Français ? Le Martiniquais que je suis voit le peuple français fait de cent peuples divers, dont les cultures ont enrichi la France. Aux peuples des Gaules se sont ajoutés le Polonais qui descendit dans les mines du nord, l'Arménien fuyant le génocide, l'Italien fuyant Mussolini, l'Espagnol, Franco, le Portugais, Salazar, l'Israélite fuyant Hitler et déclarant son fils né de père et de mère inconnus, ce qui lui conférait la nationalité automatique de Français...

Mais mon regard lucide d'homme de couleur perçoit que, si beaucoup de Français veulent bien d'une France pluriculturelle, beaucoup n'acceptent pas une France pluriethnique, pluriraciale. Cette réticence névrotique, il faut la combattre d'autant que scientifiques et ethnologues admettent que le métissage fait la force de la nation.

En outre, la France a une responsabilité historique. Elle s'est voulue une puissance coloniale. S'invitant chez les peuples d'Afrique, elle a promis aux peuples noirs un modèle de développement, une manière durable de mieux vivre. C'est parce que le Français n'a pas tenu les promesses d'hier sur le sol d'Afrique que l'Africain, aujourd'hui, vient chercher sur le sol de France cette chance de mieux vivre. La France des droits de l'homme ne peut se monter indifférente.

En tant que député martiniquais, j'estime qu'on ne peut légiférer pour l'ensemble français sans tenir compte de l'histoire et de la géographie. Le Français de Martinique n'est pas sur le continent européen. Il vit aux Antilles. Son histoire ne commence pas sur le pont des navires négriers, mais dans la cale des bateaux de la traite, l'un des plus grands crimes contre l'humanité, à ce jour sans punition et sans repentance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

L'histoire du Français de Martinique, c'est celle de toute la diaspora africaine des Antilles, c'est la commune espérance de libération des Africains devenus esclaves dans les Caraïbes. La colonisation a eu pour conséquence de faire naître une solidarité du monde noir, ainsi qu'une solidarité antillaise.

Aussi aurais-je le sentiment de trahir les miens si je ne réclamais pas aujourd'hui la libre circulation de tous les habitants des Caraïbes, pour qu'entrent librement en Martinique nos frères de l'archipel et, en particulier, les grands frères haïtiens. C'est grâce à leur peuple courageux que tout a commencé dans la région et leur pays continue de payer pour avoir donné le signal de l'ultime rébellion.

Alors qu'à la Martinique et en Guadeloupe sont admis, sans la moindre formalité, de lointains cousins européens, nous ne pouvons accueillir nos voisins immédiats, proches par la géographie et par l'histoire. Le Français de Martinique peut entrer dans tous les Etats des Caraïbes, sur la seule présentation d'une pièce d'identité. Mais aucun ressortissant de ces Etats ne peut entrer à la Martinique sans un visa préalable, si bien que, souvent, sont refoulés à nos aéroports des sportifs, des artistes, des acteurs économiques antillais répondant à l'invitation de clubs ou d'associations. Ce n'est pas acceptable.

C'est pourquoi je proposerai à l'Assemblée un amendement contre cette discrimination mal acceptée par les peuples des Caraïbes, qui croient, à tort, que les Martiniquais s'en accommodent. A l'occasion, ils la leur font payer, par de nombreux incidents en mer.

C'est aller à contre courant de l'histoire que de ne pas favoriser la libre circulation des personnes et des biens, dans cet archipel anglophone et hispanophone où se trouvent nos deux départements francophones. L'avenir des départements français d'Amérique réside autant dans l'amélioration des relations commerciales avec l'Europe que dans les échanges avec leurs voisins.

Pour des raisons tenant à la situation particulière de la Guyane, la législation française ne donne pas les mêmes pouvoirs d'expulsion aux préfets de métropole et à ceux d'outre-mer. Alors qu'en métropole l'arrêté d'expulsion est suspendu de droit lorsque l'étranger en appelle au tribunal, l'arrêté, outre-mer, est exécuté, nonobstant la saisine de la juridiction. Cette discrimination ne se justifie pas. C'est pourquoi je demande à M. le ministre d'inviter les préfets d'outre-mer à suspendre leur arrêté d'expulsion si le ressortissant étranger, en même temps qu'il saisit le tribunal, demande à celui-ci le sursis à exécution. C'est une mesure humaine, à appliquer à des hommes et à des femmes dont, encore une fois, le citoyen de la Martinique se sent naturellement proche.

Le pire, c'était les textes adoptés ces dernières années. Je ne cherche qu'à remédier à l'insupportable. Votre texte va dans le bon sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

M. Thierry Mariani - Les débats se suivent et se ressemblent depuis quelques temps, dans notre hémicycle. Après le vote du projet relatif à la nationalité, nous sommes réunis pour réformer la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers.

En deux semaines, le Gouvernement a inscrit à l'ordre du jour de notre Assemblée deux discussions sensibles, afin de masquer son absence de projet d'avenir pour notre pays.

Mais le ton a changé. Arrogant la semaine dernière, il est devenu conciliant. Vous adoptez le profil bas. Mais votre texte, que vous prétendez équilibré, est laxiste et dangereux pour la France. Il ne s'agit que de satisfaire l'aile la plus radicale de votre majorité.

S'il n'abroge pas les lois Pasqua-Debré, contrairement aux engagements pris par Lionel Jospin pendant la campagne électorale, votre texte les vide de tout contenu, et remet en cause l'efficacité d'un dispositif approuvé par une grande majorité de nos concitoyens.

Je me suis inscrit sur les trente-neuf articles du projet, aussi aurai-je l'occasion de revenir sur chacune de vos dispositions qui, toutes, portent le sceau de votre irresponsabilité.

Votre projet crée de nouvelles catégories d'étrangers qui pourront de plein droit obtenir un titre de séjour sans avoir respecté les règles d'entrée sur notre territoire. Vous créez des droits nouveaux en faveur de personnes qui ne respectent pas les lois de la République ! Cette démarche est choquante et révoltante. La France s'est dotée de règles précises qui conditionnent l'entrée et le séjour des étrangers sur son territoire, je ne vois pas au nom de quel principe vous les remettez en cause et vous multipliez les possibilités de régularisation des clandestins.

Jusqu'où irez-vous avant de cesser de jouer contre l'intérêt de notre pays ?

Bien sûr, je comprends vos motivations profondes. Nous sommes à quelques mois des élections régionales, et la tentation est forte de donner un coup de pouce à l'extrême droite en remettant en débat la question de l'immigration et en proposant des mesures qui ne peuvent que heurter nos concitoyens. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*) Comment pouvez-vous vous indigner, Madame Bricq, vous qui avez été élue grâce à une triangulaire ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

Mme Nicole Bricq - Assez ! Ces procès en légitimité sont insupportables !

M. Daniel Marcovitch - Ce sont eux qui pleurent pour obtenir les voix Front national...

M. Thierry Mariani - C'est une constante chez vous de jouer, avant chaque élection, les pyromanes en avançant l'idée de donner le droit de vote aux étrangers, ou en libéralisant à l'extrême le contrôle de l'immigration clandestine. Votre attitude est irresponsable !

Je veux bien excuser quelques doux rêveurs que j'invite à sortir des salons parisiens. Mais aux autres, qui savent les difficultés liées à l'immigration clandestine, je dis que leur manœuvre politique échouera ! Les Français ne tomberont pas dans le piège que vous leur tendez. Nous leur montrerons, à l'occasion des débats qui vont suivre, que l'opposition républicaine et démocrate n'a pas la même vision que vous en matière d'immigration...

M. Yann Galut - On s'en est rendu compte !

M. Thierry Mariani - ...que nous sommes déterminés à faire respecter la loi, qu'il ne peut y avoir de privilèges et de passe-droits pour aucune des catégories de population qui résident sur notre territoire, même pour les étrangers !

Comment intégrer les personnes issues d'une immigration qui trouve son fondement dans l'entrée irrégulière sur notre territoire, au mépris des lois et des règlements en vigueur ?

Quelle idée de l'autorité de l'Etat pourront-elles avoir si elles obtiennent un titre de séjour dans ces conditions ? Comment respecteraient-ils nos lois par la suite, s'ils éprouvent un sentiment d'impunité ? Votre projet va à l'encontre du bon sens et de ce qu'il faudrait faire.

Il favorisera une immigration d'ayants droit, attirée par notre système de protection sociale et par votre laxisme.

Au lieu de donner un signal de fermeté en direction des candidats à l'immigration clandestine, vous les encouragez à tenter leur chance.

Laxisme, irresponsabilité et manœuvre politicienne sont bien les maîtres mots de votre projet.

Je n'aurai de cesse de le combattre.

Il risque d'être pour vous un Stalingrad parlementaire. La semaine prochaine l'opinion publique comprendra où vous menez la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Yann Galut - Chaque fois, ces dernières années, que la représentation nationale a abordé le sujet de l'immigration, les polémiques sont nées comme si, atteints par le virus lepéniste, certains cédaient à la démagogie et n'osaient pas affronter les réalités en face...

M. Rudy Salles - Encore un qui n'a rien compris...

M. Yann Galut - Comme si nous étions tétanisés à l'idée de rappeler certaines vérités face au mensonge proféré par l'extrême-droite et repris par certains hommes politiques de droite, je pense en particulier à M. Peyrat. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR*)

M. Bernard Accoyer - Quand on est majoritaire grâce aux triangulaires, on ne donne pas de leçons...

M. Yann Galut - Nous avons, dans le domaine de l'immigration, le même devoir de vérité que dans les autres domaines de la vie économique, sociale, culturelle. Nous devons avoir le courage de dire qu'il n'y a pas de lien direct entre immigration et chômage, immigration et délinquance, immigration et déficit de la Sécurité sociale. C'est dans l'un des pays européens où il y a le moins d'étrangers -l'Espagne- qu'il y a le plus de chômeurs.

M. Rudy salles - Avec vous, c'est difficile...

M. Yann Galut - ...la question de l'immigration doit être traitée avec sérieux et sans démagogie par la représentation nationale d'une nation où un citoyen sur quatre est d'origine étrangère.

La politique irresponsable, menée par la droite depuis quatre ans, a conduit à des situations kafkaïennes où beaucoup d'étrangers ont perdu leur statut et se sont retrouvés ni expulsables, ni régularisables.

Les lois Pasqua-Debré ont échoué et ont montré l'absurdité du tout répressif en matière d'immigration ; elles n'ont rempli aucun des buts qui étaient ceux de la droite et ont fragilisé des millions de personnes étrangères mais aussi françaises.

Alors, Monsieur le ministre, s'il y a dans ce projet de réelles avances que je salue, en matière de visa, de droit au séjour, de vie familiale, d'études, et dans le domaine du droit à l'asile, il subsiste cependant des interrogations, que le débat devra lever sur le mariage, la rétention, la double peine.

Surtout, n'aurions-nous pas dû nous saisir de ce débat pour inventer une nouvelle politique d'immigration, rompant avec la logique de l'immigration zéro ?

En effet, laisser croire que l'immigration zéro est possible est aussi utopique que réclamer l'ouverture totale des frontières. Tant que d'un côté de la Méditerranée on vivra mieux que de l'autre, des êtres humains essaieront, quels que soient les obstacles, de venir vers ce qu'ils considèrent comme un Eldorado. Ce disant, je n'en appelle pas à une immigration incontrôlée, qui serait livrée sans protection à l'exploitation économique et au contournement généralisé du droit du travail, mais plutôt à une nouvelle politique de coopération avec les pays du Sud, dont l'immigration régulée serait l'un des piliers.

M. Thierry Mariani - C'est pour cela que vous réduisez le budget de la coopération...

M. Yann Galut - Oui, je suis pour une régulation contrôlée des flux migratoires. Oui, je suis pour un système de quotas, préférable aux quotas de fait d'aujourd'hui, ceux de la dérégulation libérale de la sélection naturelle pour celui qui parvient à passer le détroit de Gibraltar, à traverser le désert, à passer dans un bateau, à survivre dans un container, à passer entre les griffes de la DICILEC...

Pour en finir avec la loi de la jungle, il faut une régulation des flux migratoires contractualisée par les quotas fondés sur un principe de coresponsabilité, impliquant la France, l'immigré et le pays d'origine. Ainsi établirions-nous des règles claires et nettes que nous pourrions faire respecter.

M. Jacques Masdeu-Arus - Pour cela, il faut changer le projet.

M. Rudy Salles - Il faut surtout changer de Gouvernement...

M. Yann Galut - Ainsi, les candidats, à l'immigration sauraient à quoi s'en tenir. Nous pourrions les accueillir dans des conditions décentes et, en contrepartie, être réellement inflexibles en ce qui concerne l'immigration illégale. Autre intérêt de cette méthode : reconnaître devant l'opinion, la réalité des flux migratoires, et donc couper court à tous les discours démagogiques qui font un parallèle entre chômage et immigration. C'est comme cela que l'on combat le Front national et ses discours racistes et démagogiques.

Ce système de quotas doit avoir pour corollaire une nouvelle politique de coopération. Il est temps de tourner le dos à l'échange inégal qui saigne le tiers monde et à l'alibi humanitaire que cache de plus en plus mal la démission des pays riches face à l'enfer du sous-développement.

La politique d'immigration doit s'ancrer dans une perspective globale de coopération et de développement.

Nos diplomates se plaignent des visées américaines sur le continent africain, mais que lui proposons-nous ? Face à l'arme du dollar, il nous faut brandir l'arme de la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR*) C'est comme cela que la France, et l'Europe, pourront jouer un rôle central dans les relations internationales.

M. Jean-Luc Warsmann - En réduisant le budget de la coopération ?

M. Yann Galut - Lionel Jospin a proposé de passer un Pacte républicain avec les Français ; cette excellente idée, étendons-la à notre politique internationale. Nous tournerions ainsi définitivement la page de la politique africaine de la France et du soutien aux dictateurs.

Une nouvelle politique de coopération, j'en suis convaincu, ne peut voir le jour que si nous adressons un message fort à nos partenaires du Sud. Ce message, c'est en premier lieu l'abrogation des lois Pasqua Debré. (*"Ah !" sur les bancs du groupe du RPR*)

Voilà des années que les discours sur l'aide aux pays du tiers monde servent de prétexte à la politique de fermeture de nos frontières et de durcissement de notre législation.

Comment convaincre les pays du Sud que nous voulons travailler avec eux, si nous continuons à considérer leurs concitoyens comme des menaces pour l'identité française ? qu'ils invoquent d'ailleurs plus volontiers quand il s'agit d'immigration, que lorsque la souveraineté du peuple français est remise en cause en confiant notre politique économique à une Banque Centrale Européenne sans contrôle démocratique.

M. Jean-Claude Lefort - Très bien !

M. Yann Galut - Malgré ses lacunes, ce projet marque un progrès considérable par rapport à la loi Pasqua-Debré.

Mon seul souhait est que le débat permette réellement de l'améliorer et que, si son application montrait que mes préventions étaient fondées, le Gouvernement n'hésite pas à revenir devant le Parlement pour, de nouveau, améliorer son texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

M. Jacques Masdeu-Arus - Le projet est en décalage avec les réalités actuelles. Pour d'évidentes raisons économiques et démographiques, la France ne peut plus continuer à être une terre d'immigration. Le précédent gouvernement l'avait bien compris.

Les lois Pasqua et Debré étaient parvenus, grâce à des mesures efficaces et humaines, à une maîtrise des flux migratoires. Elles ont notamment permis de diminuer le nombre d'immigrés clandestins, de réglementer le regroupement familial, d'appliquer les mesures de reconduite à la frontière mais aussi de trouver des solutions justes et adaptées à des situations jusqu'alors inextricables.

Ces lois répondaient à une préoccupation majeure des Français qui souhaitent un contrôle plus efficace sur l'immigration. 70 % d'entre eux s'y étaient ainsi déclarés favorables.

En déclarant l'urgence, vous paralysez la représentation nationale et témoignez de votre mépris à l'égard des Français eux-mêmes dont vous persistez à ignorer les sujets d'inquiétude.

A une époque où les difficultés économiques et le chômage aggravent les tensions, votre texte menace gravement l'équilibre de la société française.

Il ne tient pas compte du profond changement de nature de l'immigration depuis quelques années. Alors que jusqu'en 1975, la grande majorité des candidats à l'immigration venaient des pays de la Communauté européenne, ils sont aujourd'hui, en grande majorité, originaires de pays extérieurs à cette zone géographique.

M. Jean-Claude Lefort - Raciste !

M. Jacques Masdeu-Arus - Sans doute moins que vous ! Connaissant, pour la plupart, d'importantes difficultés économiques, ils véhiculent parfois une culture très éloignée de la nôtre, ce qui rend plus difficile leur intégration. Quelques-uns refusent même de partager nos valeurs républicaines et défendent des thèses de nature à menacer gravement l'équilibre de notre société.

Seule une politique équilibrée et ferme peut apporter des réponses adaptées au problème de l'immigration et aider les étrangers en situation régulière, présents sur notre territoire, à s'intégrer. De nombreux pays européens l'ont bien compris.

La tradition de générosité et d'humanisme de notre pays, fondée sur le partage de nos valeurs républicaines est menacée par l'immigration irrégulière qui contribue fortement à alimenter les tensions sociales et les tentations extrémistes.

Or les présentes dispositions vont totalement dénaturer l'ordonnance de 1945 et nous priver de tout moyen de maîtriser les flux migratoires. Pis : par leur flou, elles vont permettre tous les abus et tous les détournements de procédure. Le droit des étrangers va devenir un tel imbroglio que les candidats à l'immigration pourront en toute légalité venir s'installer en France avec leurs familles.

Derrière un discours de fermeté qui ne trompe personne, vous vous apprêtez à provoquer un formidable appel d'air, qui va augmenter fortement le nombre des personnes en situation irrégulière.

Ce projet est dangereux car il paralyse l'Etat, lui interdisant de contrôler efficacement les flux migratoires. Il supprime en effet les visas d'entrée et de sortie qui avaient pourtant été rendus obligatoires par les accords de Schengen. Il supprime de même la rétention judiciaire et allonge les délais de recours contre les procédures de reconduite à la frontière. En outre, vous avez décidé, en commission, de supprimer définitivement, les certificats d'hébergement.

Ce projet est dangereux aussi en ce qu'il va permettre une arrivée massive des étrangers sur notre territoire. Toutes les cartes dites de "séjour temporaire" que vous créez seront autant de facilités pour venir en France en toute légalité. La carte de "situation personnelle et familiale", par exemple, permettra à tout étranger ayant une vague relation amicale ou familiale en France de venir s'installer sur notre sol.

En abaissant de 15 à 10 ans la durée de résidence en France nécessaire pour obtenir une carte de séjour temporaire, vous ouvrez la voie à une régularisation d'un grand nombre de clandestins.

Vous venez d'adopter un amendement ramenant de deux à un an la durée de résidence nécessaire pour prétendre au regroupement familial. En assouplissant toujours plus les conditions de ce dernier et en autorisant son fractionnement, vous allez accroître le nombre d'inactifs présents sur notre territoire et, par là même, accélérer le développement des extrémismes.

Ce projet est dangereux enfin car il supprime l'obligation d'être entré régulièrement sur notre territoire pour bénéficier d'une carte de résident. Et, alors que jusqu'à maintenant, la qualité de réfugié était réservée aux personnes menacées directement par leur Etat, elle sera désormais accordée à tous les "combattants de la liberté". C'est la porte ouverte à l'immigration en provenance de pays en proie à des actions terroristes ou à des conflits internes.

De plus, l'inscription dans la loi de l'asile territorial, jusqu'alors procédure exceptionnelle, augmentera considérablement les demandes, ainsi que le nombre et la durée des délais de recours, au détriment de l'OFPRA, déjà surchargé.

Ce projet témoigne de votre irresponsabilité : ce n'est pas en augmentant les prélèvements fiscaux et en facilitant l'immigration irrégulière que l'on prépare l'avenir d'une nation. En tant que républicain, je ne puis que m'opposer à cette politique idéologique, inconséquente et dangereuse.
(Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)

Mme Nicole Bricq - Ce projet se place sous le signe de l'équilibre, comme il convenait pour que le thème de l'immigration ne soit pas l'objet de manipulations et d'un incessant va-et-vient législatif. Il se situe ainsi dans la ligne du rapport présenté par M. Weil, qui le qualifiait d'"ensemble équilibré de mesures simples et politiques". Il fallait en effet sortir du terrible engrenage où sont piégés depuis plus de quinze ans tous les républicains et tous les démocrates.

Peut-on éviter des débats malsains qui ne profitent qu'aux ennemis de la République ? Ce texte nous permet, me semble-t-il, de l'espérer. Il pose une question essentielle dont je comprends parfaitement qu'elle n'appelle pas une réponse univoque : où faut-il placer le curseur entre la défense des droits des individus et celle des intérêts de l'Etat ? En France, pays des droits de l'homme, mais où la présence de l'Etat a toujours été forte, le débat ne pouvait que prendre une ampleur singulière. Cependant, comment oublier les leçons de l'histoire et la réalité de notre géographie ? Pourquoi opposer à tout prix deux exigences tout aussi légitimes ? Les droits de l'homme étant garantis par l'Etat de droit, il est normal que celui-ci définisse les conditions dans lesquelles les étrangers sont accueillis et peuvent rester sur notre sol. Il doit ainsi accorder droits et protection à ceux qui séjournent chez nous tout en étant fermes pour ce qui est des flux migratoires et des situations irrégulières. La liberté totale d'aller et de venir serait en effet facteur d'exclusion et de précarité.

On peut légitimement laisser parler ses sentiments mais l'émotion suscitée par des situations indignes ne doit pas faire oublier les réalités. La force de ce projet est d'assurer aux résidents réguliers l'égalité en matière sociale et de prendre en compte certaines situations de famille, ce qui suppose la maîtrise des flux migratoires.

Faire appel à l'humanisme et à la raison en même temps et avec la même force, c'est une belle et grande cause, conforme à l'originalité française. Sami Naïr nous invitait à trouver "un compromis qui respecte la dignité des personnes dans l'intérêt de la République". C'est ce que nous allons faire en débattant de ce projet dont nous approuvons la philosophie et les finalités. (*"Très bien !" et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. Bernard Accoyer - Légiférer dans l'urgence sur l'immigration, trois jours après l'avoir fait sur la nationalité, devrait se justifier par l'intérêt national ou une exigence pressante. Or, il n'en est rien. Si nos concitoyens se préoccupent avant tout du chômage, de l'insécurité et de l'avenir de notre protection sociale, ce projet n'améliorera ni la situation de l'emploi, ni la sécurité, ni l'état de nos finances sociales. Il ne facilitera pas non plus l'intégration des étrangers séjournant légalement en France.

Alors que nous venons de débattre du financement de la protection sociale, le Gouvernement néglige une fois de plus le coût, pour les finances sociales, des régularisations massives qui interviendront en 1998, venant après celles de 1982 et 1988. Le monde saura que tout étranger entré clandestinement sur notre territoire a vocation à obtenir une régularisation, puis une naturalisation.

En raison de ces régularisations, de votre renoncement à lutter contre l'immigration clandestine, du regroupement familial et de la fécondité élevée des familles migrantes, un nombre important d'hommes, de femmes, d'enfants supplémentaires vivent en France et bénéficient des prestations sociales : c'est là l'une des causes du déséquilibre de nos finances sociales.

L'élargissement extravagant des conditions d'entrée, de séjour et de regroupement familial, la banalisation de l'acquisition de la nationalité vont avoir un effet majeur sur les flux d'entrées. Le regroupement familial étendu de façon hallucinante à plusieurs générations, à plusieurs degrés de parenté ou à raison de liens inconsistants et invérifiables, augmentera les occasions d'attribuer les prestations sociales. Or, avec un taux de chômage deux fois plus élevé que pour nos concitoyens, les étrangers ne peuvent contribuer considérablement au financement de ces prestations.

En revanche, les prestations dont ils bénéficient ne sont pas négligeables. La branche famille est la plus touchée : les récentes réductions de prestations imposées aux familles françaises par Mme Aubry sont en partie la conséquence des régularisations dont vous portez la responsabilité.

M. Jean-Claude Lefort - Démagogie !

M. Bernard Accoyer - Mais la branche maladie sera aussi encore plus fortement sollicitée qu'elle ne l'est en raison de l'accroissement des populations concernées.

Telles seront les conséquences de la création de titres de séjour et de résidence tous azimuts : c'est un droit de tirage illimité sur la Sécurité sociale que ce texte ouvre aux étrangers et à leurs ayants droit. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

Qu'advient-il de nos comptes sociaux et de nos établissements de soins ? Et je ne parle pas de la multiplication des recours que vous allez provoquer, alors que la justice est déjà surchargée...

Enfin, en autorisant le regroupement familial sur la base d'une simple demande de logement, avez-vous pensé à tous nos concitoyens qui ne peuvent loger leur famille ?

Les Français se demandent pourquoi vous agissez ainsi. Ils savent que ce n'est ni dans l'intérêt du pays ni conforme à leurs vœux : ce ne peut donc être que dans le but inavoué mais évident de servir vos intérêts politiques et électoraux -et à quel prix ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Patrick Braouezec - Cette troisième modification en quatre ans de l'ordonnance du 2 décembre 1945 suscite parfois une passion si stérile qu'on peut se demander si cette 26ème réforme de la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers ne porte pas en germes la 27ème...

Le projet comporte un certain nombre d'avancées que nous ne voulons pas minimiser. Il oblige à motiver certains refus de visa, il ajoute des catégories de bénéficiaires de la carte temporaire et assouplit les conditions de ressources et de logement en matière de regroupement familial. Mais le regroupement partiel demeure interdit. L'asile territorial est officialisé, mais il reste accordé par le ministère de l'intérieur et la possibilité pour l'administration de renvoyer un étranger sans examiner sa demande s'il a transité par un autre pays européen signataire des traités de Schengen et de Dublin est maintenue. En outre, le projet entérine tous les durcissements des lois Pasqua-Debré en matière d'éloignement, laisse entier le problème de la double peine et continue à se référer à la notion d'ordre public.

Au total, il ne modifie qu'un tiers des dispositions Pasqua-Debré, parfois pour les aggraver avec, par exemple, l'allongement de la rétention administrative. Nous ne pensons donc pas ce projet équilibré et nous refusons de l'apprécier par rapport aux précédents. Nous n'attendons pas en effet du gouvernement de la gauche plurielle qu'il aménage une législation d'exception mais bien qu'il rompe radicalement avec la dérive de notre législation vers les prétentions de l'extrême droite.

D'ailleurs, ce projet, qui ne répond pas à nos engagements communs, a été critiqué par la Commission nationale consultative des droits de l'homme et par l'ensemble des associations concernées.

Alors que la règle d'or devrait être de distinguer très clairement la régulation nécessaire des flux et le statut de ceux qui sont déjà sur notre sol.

L'exposé des motifs du projet alimente malencontreusement la confusion entre flux et résidents en évoquant en vrac "le poids du chômage de masse, les difficultés de certaines cités, la montée des modèles communautaristes"... Ces problèmes économiques et sociaux n'ont pourtant pas à être déplacés sur d'autres terrains. L'incapacité de la droite hier et la difficulté de la gauche aujourd'hui à les régler et à lutter contre le chômage, la précarité et l'exclusion ne sauraient justifier la recherche de boucs émissaires.

En ce qui concerne le statut des résidents en France, nos amendements tendent à revenir à l'égalité des droits entre les citoyens français et les résidents étrangers. Nous pensons en effet que ces derniers doivent relever du droit commun et non d'une législation d'exception. Aucune mesure discriminatoire n'est admissible -suspçon a priori sur les mariages mixtes, obstacles au regroupement familial, double peine, et il convient de dépénaliser la présence irrégulière en France. Les fondateurs de la République nous ont appris que l'égalité est la condition de la fraternité. Mais on ne légifère pas sur la fraternité. Le rôle du législateur se limite ici à ne pas entraver son épanouissement, et donc à garantir l'égalité de tous devant la loi. Je note au passage qu'il est paradoxal que l'épouvantail du communautarisme soit agité par ceux-là mêmes qui le favorisent par une législation d'exception et de division.

En matière de régulation des flux, nous ne sommes pas pour l'ouverture totale des frontières. Nous pensons simplement que cette régulation, nécessaire, doit s'adosser sur le principe et non sur l'exception. Pour cela, nous devons nous fonder sur notre Constitution et nos engagements internationaux -accords d'Helsinki, Convention européenne des droits de l'homme- et rompre radicalement avec les idées qui ont servi de prétexte à la dérive répressive de notre législation depuis une vingtaine d'années.

Aucune invasion ne nous menace. L'immigration a été stabilisée depuis vingt ans dans notre pays et ce, avant l'adoption de textes répressifs. La proportion d'immigrés est la même qu'en 1931. Deuxièmement, l'opposition systématique entre réguliers et irréguliers est un poison pour l'esprit de notre peuple et pour la vie de ceux qui sont étrangers dans ce pays ou qui "en ont l'air". N'oublions pas à ce propos que les irréguliers ont été pour une grande part fabriqués par les lois Pasqua-Debré. Une régularisation est en cours mais il y aura des laissés pour compte. Que deviendront-ils, Monsieur le ministre ?

Ces déboutés de la régularisation vont probablement demeurer en France, dans la clandestinité. Tout simplement, parce que les lois répressives sont inapplicables. Il faut sortir de l'hypocrisie sur ce sujet pour redonner du sens à nos lois en les rendant applicables, de façon à réduire au maximum le nombre des irréguliers et des sans-droits, parmi les personnes qui, de toute façon, sont ici et ont pour la plupart vocation à y rester. Un des sans-papiers de Saint-Bernard disait : "un ouvrier sans papiers travaille pour un patron. Il ne travaille pas pour la France."

Au total, notre débat le prouve, le consensus est illusoire sur ce sujet. Il s'est exprimé pour la dernière fois en 1984 avec l'instauration, à l'unanimité des deux chambres, de la carte de 10 ans avec renouvellement automatique. Cette même année, le Front national faisait irruption sur la scène politique française avec sa percée aux européennes. Depuis lors la stratégie de la droite, comme de la gauche, pour endiguer sa montée, a consisté, avec la réussite que l'on sait, en la mise en place d'un arsenal juridique toujours plus répressif et discriminatoire. Depuis bientôt vingt ans, l'immigration est transformée en arme du combat politique, ce qui fait que notre pays n'a rien d'autre à proposer à ses 3,6 millions d'immigrés que des lois de police.

Enfin, nous déplorons l'absence totale dans ce texte de dispositions valorisant la part formidable prise par les immigrés au développement de leur pays. L'encouragement au codéveloppement serait pourtant l'un des plus sûrs moyens de renverser la logique répressive.

Le combat contre le Front national n'est pas seulement électoral. Nous entendons le mener sans la moindre concession et en faisant bien sentir la différence qu'il y a entre la gauche progressiste et une droite tournée vers un modèle social dépassé. Le consensus sur la base de la répression serait la pire des choses.

Les députés communistes sont donc déterminés et confiants dans votre aptitude à les entendre. Leur vote dépendra de la capacité de la gauche plurielle à rompre avec la dérive répressive de notre législation et de votre engagement, au-delà de cette loi, à créer les conditions d'un débat national non pas seulement sur l'immigration mais aussi sur l'enjeu des migrations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste*)

M. Julien Dray - Puisque j'interviens le dernier, je voudrais réagir à certaines interventions.

M. Goasguen s'étonne que nous menions une politique différente de celles de nos voisins allemands ou espagnols. Mais précisément, la France n'est pas l'Allemagne ou l'Espagne, elle est la 4ème puissance mondiale, elle siège au Conseil de sécurité et surtout elle a un certain modèle politique à défendre. Lorsqu'elle traite des conditions d'entrée et de séjour des étrangers, elle traite aussi de son rayonnement dans le monde et du rayonnement de son message universel.

Ce message, vous l'avez troublé, Messieurs de l'opposition, et vous avez ainsi écorné l'image de la France de Bamako à Dakar mais aussi dans tout le continent asiatique, des millions de gens ont découvert une France qui devenait progressivement ségrégationniste et qui leur fermait ses portes. Au lieu de venir étudier en France, quantité d'étudiants étrangers se laissent désormais séduire par les Etats-Unis, si bien que dans le Maghreb comme en Afrique noire, la pratique du français recule au profit de celle de l'américain. C'est ainsi que nous perdons notre influence et notre autorité.

On ne peut pas aborder ce débat comme un problème technique de gestion des stocks et des flux. Quand on représente la nation française, on doit défendre son message et l'idéal qu'elle représente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

Ma deuxième remarque porte sur votre exigence de référendum.

Je me rappelle qu'en décembre 1996, alors que M. Debré présentant une loi destinée à régulariser les sans-papiers créés par la loi Pasqua, il se faisait déborder par quatre députés se livrant à une surenchère extrémiste. Mal leur en a pris puisqu'ils n'ont pas été réélus. Je me rappelle aussi qu'en décembre 1996 et février 1997, la droite était persuadée de faire un beau coup contre la gauche, qu'elle accusait avec morgue de se couper du peuple en soutenant le mouvement des pétitionnaires.

Une telle conviction n'a sans doute pas été étrangère à la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale. Mais le peuple français s'est prononcé, en parfaite connaissance de cause, et il vous a donné tort. Le référendum que vous réclamez a en somme eu lieu en juin 1997 et c'est vous même qui l'avez organisé. (*"Très bien !" sur les bancs du groupe socialiste*)

Je me souviens aussi de 1993. M. Pasqua siégeait alors au banc du Gouvernement, nous sortions quant à nous d'une terrible défaite électorale et nous n'étions pas bien nombreux à vouloir porter le flambeau de l'opposition contre la loi qu'il proposait.

Nous n'avions pas, à l'époque, contester votre autorité ! Je me rappelle M. Pasqua nous disant "la politique que nous allons mener va résoudre définitivement le problème des flux migratoires ; les Françaises et les Français veulent l'immigration zéro, nous allons la mettre en place !"

Vous étiez certains de votre bon droit et nous traitiez avec mépris d'idéologues.

Deux ans après, le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, était obligé de corriger la loi Pasqua, parce que les critiques que nous avons formulées se révélaient exactes ! Nous avons dit que ces lois étaient inefficaces et dangereuses. Inefficaces, parce que vous n'aviez nullement jugulé l'immigration. Dangereuses surtout parce que vous aviez précipité dans la clandestinité des milliers d'étrangers présents sur le territoire et qui étaient en situation régulière.

Vous avez ainsi été obligés, après de multiples circulaires de Jean-Louis Debré, de faire voter à cette assemblée des dispositions de régularisation. En décembre 1995, le ministre de l'intérieur demandait d'ailleurs devant la commission des lois à un certain nombre de parlementaires de gauche de ne pas trop l'ennuyer sur ces textes qui, disait-il, étaient nécessaires pour régler le cas des "ni régularisables ni expulsables"...

Vous aviez écorné l'image de la France et précipité dans la clandestinité des milliers d'étrangers : voilà la réalité de votre politique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

Si nous sommes ici, c'est donc bien pour sanctionner l'échec d'un dispositif, le vôtre ! Nous essayons de remettre de la règle là où il n'y avait que de l'arbitraire. Car les lois Pasqua distribuaient les cartes de séjour à la tête du client ! (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Ne faites pas les indignés ! Nombre d'entre vous venaient nous trouver parce qu'ils se demandaient comment obtenir une régularisation pour tel ou tel salarié ! Car les préfets décidaient en fonction des pressions politiques.

Cette loi, évidemment, ne va pas résoudre tous les problèmes.

M. Rudy Salles - Ah ça non !

M. Julien Dray - Ce n'est pas avec des lois qu'on arrête les flux migratoires !

M. Claude Goasguen - C'est vrai.

M. Julien Dray - Ceux-ci résultent du déséquilibre entre les pays pauvres et les pays riches. Une fois que nous aurons remis un peu d'ordre là où vous aviez mis le désordre, (*Exclamations sur les bancs du groupe UDF*) tout restera donc à faire. Je suis partisan de l'abrogation des lois Debré, mais l'important, c'est de savoir si nous allons ensuite être capables de mettre en place une politique de codéveloppement qui prendra en charge la misère des pays du Sud !

M. Claude Goasguen - Il faut la faire.

M. Julien Dray - Monsieur Peyrat, une partie de votre ville vit grâce à ces pays du Sud et s'enrichit même sur leur dos ! Je connais bien votre région : elle sélectionne la bonne immigration, celle qui a de l'argent, et elle rejette la mauvaise ! (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR*)

Le problème, c'est d'arriver à responsabiliser les Etats du Sud, de les associer dans un mouvement d'allées et venues. Non, la France ne peut pas accueillir tout la misère du monde ! Encore faut-il qu'elle ne jette pas l'opprobre sur cette misère, qu'elle en prenne sa part et que sa politique vis-à-vis des flux migratoires soit un exemple pour le monde.

M. Claude Goasguen - Adressez-vous au ministre !

M. Julien Dray - Votre loi, Monsieur le ministre, ne mérite pas autant d'émoi car elle est un point de départ. Elle marque une rupture et le début d'une refondation basée sur le co-développement et sur le respect des êtres humains de cette planète ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)

Mme Catherine Tasca, présidente de la commission des lois - Depuis ce matin, comme la semaine dernière, l'opposition a brossé un tableau souvent apocalyptique : appel d'air, afflux d'immigrés, débordement par le regroupement familial, saturation... Quelle France voyez-vous donc ?

Outre que le nombre d'immigrés reste marginal par rapport à notre développement démographique, les menaces que vous agitez n'ont rien à voir avec la réalité.

M. Rudy Salles - Ce n'est pas sérieux.

Mme la Présidente de la commission - A qui voulez-vous faire peur ? A vous-mêmes ? Aux Français qui côtoient les étrangers ? Aux candidats à l'immigration ?

A vous-mêmes ? Pourtant, rien dans votre vie quotidienne ne vous expose à vivre les difficultés de l'immigration. Vous prétendez donc ester pour autrui.

En revanche, les Français qui partagent les mêmes lieux de vie que ces étrangers savent bien que la source de leurs difficultés, c'est la pauvreté et l'exclusion et que ces étrangers n'en sont nullement responsables. Les Français attendent de nous une politique économique et sociale qui les sorte de la pauvreté et du chômage comme s'y attache le gouvernement de Lionel Jospin. C'est une mauvaise action que de leur faire croire que l'immigration est à l'origine de ces maux.

Quant aux candidats à l'immigration, dans leur grande majorité, ils préféreraient rester dans leur pays d'origine et quand la vie les amène chez nous, ils n'ont pas d'autre aspiration que l'intégration.

M. Thierry Mariani - N'importe quoi !

Mme la Présidente de la commission - Nous devons, avec un esprit de responsabilité et de solidarité, apporter dans le présent des réponses concrètes juridiques et administratives.

Beaucoup d'intervenants prétendent trouver des contradictions dans ce projet. Pour ma part, j'en trouve une dans vos positions. En effet, vous vous réclamez du libéralisme, voire de l'ultra-libéralisme. Comment expliquer que sur ce seul sujet de l'entrée et du séjour des étrangers, vous ayez bâti le cadre le plus tatillon, le plus bureaucratique, le plus soupçonneux et le plus offensant pour l'image de la France dans le monde ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste ; protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Claude Goasguen - Quand on ne connaît pas la loi, on ne préside pas la commission des lois ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) Vos leçons de morale sont superflues !

Mme la Présidente de la commission - Il n'est jamais trop tard pour parler de morale en politique, Monsieur Goasguen ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

Les Français seront attentifs à vos explications.

M. Rudy Salles - Vous ne les respectez pas !

Mme la Présidente de la commission - Comme les étrangers, les Français attendent de nous un cadre d'accueil clair, des règles justes et lisibles, des protections contre l'arbitraire, le respect des droits de la personne. Pourquoi ne pas définir ce cadre ensemble ?

M. Rudy Salles - Vous n'avez pas accepté un seul amendement de l'opposition !

Mme la Présidente de la commission - Pourquoi taxer ce projet de façon contradictoire de laxisme et d'insuffisante ouverture ?

Vous nous proposez, Monsieur le ministre, non pas une voie moyenne, mais une voie juste et meilleure. Je souhaite que notre Assemblée, comme notre commission l'a fait, vous y suive ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur - Ce débat aurait pu être plus constructif, mais il a été audible. Je regrette qu'il ait été émaillé d'un maximalisme quelque peu répétitif qui donnait l'impression que le propos tournait à vide.

Vous vous souvenez sans doute du livre de Théodore Zeldine, *Les passions françaises*. A vous écouter, j'ai l'impression que l'immigré mériterait de faire l'objet d'un chapitre.

M. Claude Goasguen - C'est le cas.

M. le Ministre - J'ai été peiné par le regard négatif, quelque peu obsessionnel que certains d'entre vous portent sur les étrangers et sur leurs pays d'origine ; je pense à l'Afrique que la France a entraînée au XIXème siècle dans le tourbillon de l'histoire universelle. Nous avons trouvé en elle une aide dans les moments difficiles que nous avons traversés au XXème siècle ; nous ne devons pas l'oublier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) Je vous dis cela, non que je sois amer, mais parce que cela ne donne pas une bonne image de la France. Je ne suis pas déçu ; je le serais si j'avais attendu beaucoup de ce débat.

Les orateurs qui se sont exprimés sur un mode maximaliste ne semblaient pas croire tout à fait à leurs arguments. Etant un vieux parlementaire, je sais reconnaître quand il y a un élan sincère et quand il y a seulement un positionnement tactique. Après tout, il y a les élections, il faut bien que vous occupiez votre place ! (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

J'ai eu le sentiment que la crise de l'opposition était encore plus profonde que je ne l'imaginais, que vous vous battiez les flancs pour exister ; je ne dirai pas que c'est méritoire, le mot dépasserait ma pensée. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste ; exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Mais je pense que vous avez illustré ainsi les difficultés extrêmes dans lesquelles vous êtes.

Mais parlons du fond. (*"Ah !" sur les bancs du groupe du RPR*) L'objectif du Gouvernement est de faire comprendre au pays, à travers la représentation nationale ce que doit être une grande politique non seulement de l'immigration, mais de l'intégration, à l'intérieur, et du co-développement à l'extérieur. Car c'est ainsi qu'il faut poser le problème, dans toute sa dimension, et pas seulement à travers le prisme étroit de l'admission au séjour, qui concerne 78 000 personnes en un an... La France compte plus de 58 millions d'habitants ; 85 millions d'étrangers la visitent chaque année ; elle délivre 1,8 million de visas, et abrite 4 millions d'étrangers en situation régulière. Tous ces chiffres doivent être présents à l'esprit, pour traiter de ces sujets en connaissance de cause.

M. Claude Goasguen - D'accord.

M. le Ministre - Or la connaissance, dans ce domaine, est insuffisante : connaissance du droit, des flux migratoires, des réalités en jeu.

Je le dis sans vouloir minimiser vos arguments. J'ai écouté chacun des orateurs avec beaucoup d'attention, et je ne nie pas que certains arguments soient justes. Mais le Gouvernement sait parfaitement où il va. Il a un cap, et il s'y tient. Sur ce projet, il n'a guère varié. Nous ramenons la rétention administrative de 14 à 12 jours : c'est pour tenir compte de l'avis du Conseil d'Etat. Mais les engagements du Gouvernement sont tenus. Ils le sont sur le droit du sol, tempéré par un élément de volonté, mais avec le désir de ne laisser aucun jeune issu de l'immigration dans un *no man's land* juridique aussi nuisible pour lui que pour l'intérêt national. Le Gouvernement a tenu ses engagements sur le droit d'asile, sur le droit de vivre en famille. D'une façon générale les objectifs de ce projet sont de stabiliser les étrangers en situation régulière, de les intégrer, s'ils le veulent, à la République ; de faire que la France soit un pays ouvert sur le monde, dans le respect bien sûr de ses intérêts fondamentaux ; et de maîtriser les flux migratoires. Sur ce dernier point beaucoup d'orateurs se sont exprimés en des sens divers. Il reste que M. Braouezec lui-même n'est pas pour une ouverture totale : il est donc pour une maîtrise des flux. Il faudra simplement discuter des modalités...

Le Gouvernement sait où il va ; et je crois, de toutes mes forces, que la France reste un grand pays, que son modèle de citoyenneté reste exemplaire, que les valeurs dont elle est porteuse peuvent être utiles au monde entier, et que son avenir n'est pas derrière elle !

J'ai entendu beaucoup de procès d'intention qui traduisent une certaine incompréhension envers le Gouvernement. Tout d'abord, je le dis à l'opposition, nous ne faisons pas de tactique. Si nous avions voulu faire de la tactique, nous aurions posé ce symbole très fort, réclamé par certains membres de la majorité : l'abrogation des lois Debré et Pasqua. Je ne les mets d'ailleurs pas sur le même plan, puisque, soit dit en passant, M. Pasqua lui-même jugeait la loi Debré inutile... (*Sourires*) Nous n'avons pas fait de tactique, parce que notre but n'est pas d'exaspérer le jeu. Nous travaillons sur le long terme. Certains orateurs ont évoqué le problème des flux migratoires à long terme. Le Gouvernement n'ignore pas les projections démographiques de l'ONU, et nous savons que nous travaillons dans un monde troublé. J'ai moi-même évoqué ce matin ces déséquilibres démographiques, économiques et politiques. Simplement, nous regardons les choses d'un autre oeil, et nous cherchons à donner de notre pays une image conforme à son génie.

Je remercie tous les orateurs qui ont soutenu le projet. Certains intervenants l'ont trouvé laxiste, d'autres trop répressif. Où est la vérité ? Nul n'est infallible, mais je crois que nous sommes à peu près parvenus à mettre le curseur au bon endroit. Il n'y a pas de droit à l'immigration : la France conserve, comme tout pays, le droit de dire qui peut séjourner sur son territoire. J'ai entendu des choses étonnantes. M. Goasguen évoque le nombre des personnes ayant obtenu l'asile en RFA, qui a été ramené de 500 000 à 110 000 en quatre ans. Il oublie de dire que cette année-là la France en était à 17 400 !

M. Claude Goasguen - Je m'en suis expliqué.

M. le Ministre - Quant au chiffre global des admissions au séjour, il était de 78 000 en 1996, contre 110 000 environ en 1992.

L'asile territorial sera accordé par le ministre de l'intérieur : croyez-le assez conscient de ses responsabilités, notamment en matière de maintien de l'ordre, pour que cet asile soit accordé dans des conditions conformes à l'intérêt du pays. L'obligation de motiver les refus de visas ne concerne que quelques catégories ; la commission propose d'en ajouter une, et cela peut se justifier. Quant à la dimension européenne, M. Goasguen a évoqué l'article 28 du traité, mais sa lecture n'est pas juste. Le projet de la Commission fait partie d'un traité qui n'est pas encore ratifié, et qui suscite bien des critiques ; un traité que d'ailleurs vous avez négocié. Cet article définit un principe général, mais laisse à chaque Etat le soin de l'application. C'est pure fantasmagorie que d'opposer notre projet de loi à une législation européenne qui, de surcroît, n'existe pas encore.

Quant à l'obsession des mariages blancs, j'ai donné le chiffre, 69 ou 67 : il est dérisoire, et nous discutons sur des queues de cerises ! La rétention judiciaire : 27 places. Soyons sérieux ! L'assouplissement des conditions du regroupement familial ? Le projet dit que l'insuffisance du revenu ne pourra être objectée si ce revenu est supérieur au SMIC : voilà assurément qui va ouvrir les vannes d'une invasion ! C'est ridicule. Les liens personnels et familiaux ? Nous ne faisons qu'appliquer la Convention européenne des droits de l'homme. La dépenalisation ? Aux ascendants et descendants, nous ajoutons simplement les frères et soeurs, et c'est tout. Tout cela ne tient pas la route. Et vous oubliez le renforcement drastique des pénalités contre les filières d'immigration clandestine, que nous combattons avec une énergie au moins égale à la vôtre. Je pense que la deuxième prolongation de la rétention administrative permettra que la loi s'applique mieux, tout comme les mesures législatives et administratives que nous prenons pour assurer la reconduite des condamnés pour crime ou délit grave qui n'ont pas d'attaches particulières en France.

Pour M. Cuq, nous vidons de son contenu la loi que nous refusons d'abroger. Toutes les critiques sont à l'avenant, comme l'idée d'un droit de tirage illimité sur la Sécurité sociale. Un orateur a voulu opposer Français et étrangers à propos du plafonnement des allocations familiales. (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Ce plafonnement touche pourtant les riches étrangers comme les riches Français.

Je m'adresserai maintenant à certains députés de la majorité plurielle, jusqu'à nouvel ordre. Je le leur dis franchement : l'argument du procès en suspicion ne tient pas. Toute règle implique contrôle, et la République, ce sont des règles. Si vous prenez le volant, Monsieur Braouezec, vous vous exposez à subir un contrôle par alcotest (*Rires*) -pas plus qu'un autre, j'entends. Je n'accepte pas les attaques contre la police nationale et la DIGILEC, qui ne font qu'appliquer les lois de la République.

A propos de Saint-Bernard, M. Mamère -qui a disparu, et je le regrette, car j'aime bien le débat- a évoqué cette hache qui a porté un coup à la République. Cette hache n'a pas rencontré par hasard une caméra : vous savez bien comment cela marche. Il y a une mise en scène, et M. Debré le savait bien : on pouvait entrer par derrière.

M. Jean-Louis Debré - En fait c'était un merlin. (*Sourires*)

M. le Ministre - Ce qu'a voulu M. Debré, c'est donner un "signal fort" à l'opinion, et c'est tout. Je n'ai jamais été partisan, Monsieur Braouezec, de l'immigration zéro. Je sais bien que cela n'existe pas : il y a toujours des conjoints, des étudiants, des réfugiés, des travailleurs réguliers. Et, puisque vous êtes pour le contrôle des flux migratoires, je vous demande de me dire comment vous voulez y procéder : je vous écouterai avec intérêt.

Une chose me frustre, c'est que vous ne semblez pas comprendre la politique du Gouvernement. Elle ne se réduit pas, en effet, au présent projet, non plus qu'à celui de Mme Guigou. Des mesures réglementaires et administratives seront prises, qui répondront à vos souhaits. En particulier, nous comptons entretenir de nouveaux rapports avec les pays du Sud et principalement ceux de l'espace francophone, afin de promouvoir cette politique de codéveloppement qui est bien la clé du problème.

S'il y a aujourd'hui des Kurdes à Vintimille, c'est bien parce que le Kurdistan irakien est ouvert à toutes les incursions et en proie à la guerre civile. Ce problème ne relève pas du ministère de l'Intérieur, mais si on ne le traite pas, il y aura beaucoup de Kurdes à Vintimille.

De même, il faut aider l'Algérie à revenir à la paix civile, pour que ce grand pays joue son rôle de l'autre côté de la Méditerranée. Pour y avoir passé une partie de ma vie, je connais bien ce pays et ses problèmes. L'Etat y est encore fragile, et la nation se cherche une identité. Quant à la montée de l'intégrisme, je suis un des premiers à l'avoir combattue et j'ai pris des positions claires à cet égard.

C'est un problème global dont vous devez vous saisir, afin de définir une politique ambitieuse.

Je regrette que toutes les mesures qui seront prises ne puissent vous être présentées aujourd'hui. Les propositions du rapport Weil vont être traduites en termes réglementaires et la commission présidée par Samir Nair va bientôt rendre ses conclusions.

Ce projet équilibré est de nature à satisfaire les Français. Il respecte les droits des hommes tout en nous permettant de maîtriser les flux migratoires.

Vous évoquez les évolutions démographiques. Mais 80 % des réfugiés sont accueillis dans des pays du Sud.

En outre, 43 771 étrangers sont revenus dans leur pays d'origine en 1996, dont 37 328 pendant les dix premiers mois de cette année-là. Ils ont été 40 167 dans les dix premiers mois de 1997.

Je souhaite que nous agissions pour stabiliser la situation dans les pays d'émigration. En outre, la France, avec ses 60 millions d'habitants, est tout à fait capable d'accueillir 100 000 étrangers par an. Elle doit porter un regard digne sur les peuples auxquels elle a été liée par l'histoire.

Nous devons travailler à l'intégration de tous les Français, et particulièrement de ceux qui portent sur leur visage la marque de leur différence. Nous devons combattre la discrimination sous toutes ses formes, à l'embauche, dans les loisirs ou dans l'habitat.

Le Gouvernement a la volonté de mener une grande politique, en France même, mais aussi en direction des pays du Sud.

M. Mariani a parlé d'un "Stalingrad parlementaire". Je ne sais où il met l'Armée rouge et qui joue le rôle de la Wehrmacht. (*Sourires sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*) Restez en France, Monsieur le député, et participez dignement au débat qui se tient.

Ce projet peut sans doute être amélioré, mais il doit rester équilibré, pour que la France ait une politique digne d'elle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION

M. le Président - J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe RPR une motion de renvoi en commission, déposée en application du 6ème alinéa de l'article 91, du Règlement.

M. Richard Cazenave - Je n'ai pas l'impression que l'opposition ait été entendue. Vos leçons de morale, données sur un ton patelin, sont longues et déplacées.

En revanche, vous n'apportez aucune réponse aux questions posées par mes collègues, en particulier à celles de M. Perben et Clément. Ce que vous appelez des fantômes sont des problèmes réels, auxquels vous n'apportez pas de remèdes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

"La démagogie est toujours contraire à l'intérêt du peuple, à l'intérêt de ceux qu'on prétend défendre, qu'on prétend représenter. Et c'est démagogie de répondre que le contrôle des flux d'immigration est attentatoire aux droits de l'homme et de mener campagne en toutes circonstances contre toute mesure pratique qui faciliterait la maîtrise des flux." Cette analyse de Jean Poperen, tirée de *Socialistes, la chute finale*, date d'avril 1993.

Mais, comme en 1988, vous avez fait campagne contre le dispositif qui garantit la maîtrise des flux migratoires, alors qu'il fait échec aux efforts des candidats à l'émigration pour contourner notre législation.

Vous remettez en cause une politique suivie par tous les gouvernements précédents, y compris ceux de gauche. Au lieu de M. Poperen, j'aurais pu citer un ancien Premier ministre socialiste...

Ces mesures pratiques qui font obstacle à l'immigration irrégulière, sont par nature gênantes et tatillonnes, Madame Tasca. Les supprimer serait renoncer à maîtriser les flux migratoires. Vous savez ce qu'en pensait M. Poperen.

Comme en 1989, vous légiférez dans la précipitation, tâchant à la fois de tenir vos engagements de campagne tout en contenant les fractions les plus irresponsables de cet attelage hétéroclite qu'est la "majorité plurielle".

Vous prétendez vouloir sortir d'un "débat piégé", mais c'est vous qui l'avez relancé, pour plaire à des forces politiques ultra-minoritaires, dont vous avez cependant besoin.

M. Jean-Louis Debré - Très bien !

M. Richard Cazenave - Si vous étiez si sûrs d'avoir trouvé la pierre philosophale du consensus républicain, vous ne seriez pas si pressés de voir ce texte adopté. Vous ne résisteriez pas au plaisir de solliciter l'arbitrage enthousiaste de nos compatriotes et vous ne priveriez pas l'Assemblée nationale d'une deuxième lecture !

Malgré votre habileté dialectique, Monsieur le ministre, et de l'usage aussi abondant que talentueux que vous faites de la rhétorique républicaine, il est clair que vos préoccupations sont des plus triviales.

Sur un sujet aussi important, vitesse ne rime pas avec sagesse. C'est d'ailleurs ce que pensent vos amis du groupe RCV. M. Tourret tout à l'heure, le président Crépeau en commission ont déploré la précipitation dans laquelle nous avons dû travailler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Si votre texte était adopté, la France ne sortirait pas du débat sur l'immigration, tant la situation s'aggraverait. Notre société, marquée par le chômage, est désemparée et nous recevons dans nos permanences des citoyens en détresse, que les pouvoirs publics sont impuissants à secourir. Voilà la réalité, Madame Tasca. C'est votre discours qui est décalé. Vous évoquez ces problèmes avec un air détaché, alors que nous les affrontons au quotidien.

Mme la Présidente de la commission - Nous aussi !

M. le Rapporteur - Vous n'avez pas le monopole du terrain.

M. Richard Cazenave - Le travail en commission a été bâclé. Si le mot d'abrogation a été banni de vos discours, les lois Pasqua-Debré seront vidées de leur substance. On répète à l'envi que ce projet est équilibré, mais sur les trente-neuf articles qu'il comporte, trois seulement renforcent le dispositif d'éloignement. Les trente-six autres ouvrent des voies nouvelles à l'immigration. Où est l'équilibre ?

Vous voulez faciliter la liberté de circulation. Mais est-il souhaitable d'alourdir par la motivation du refus de visa la charge de nos consulats, qui travaillent dans des conditions difficiles, sans leur donner en regard les moyens nécessaires pour que ceux qui s'adressent à eux soient traités de manière humaine et intelligente ? Avez-vous fait une étude d'impact ?

Par ailleurs, la suppression du visa consulaire et du visa de retour pour les étrangers titulaires d'un titre de séjour et souhaitant rentrer en France est-elle souhaitable dans la mesure où l'administration est privée d'un moyen de contrôle sur la durée effective du séjour de l'étranger ?

Quant à la suppression des certificats d'hébergement, elle me remet en mémoire ces propos de M. Fabius en 1997 : "préserver la dignité de l'étranger accueilli sur notre sol, lui garantir un toit, assurer la santé physique et morale, mettre fin à l'exploitation de la misère des plus pauvres à laquelle se livrent les marchands de sommeil". Mais comment garantir tout cela si rien n'est prévu pour remplacer ces certificats ?

M. le Ministre - Entre l'intention initiale, en 1982, et l'usage qui en a été fait, les certificats ont changé de nature, jusqu'à devenir des instruments de ségrégation.

M. Richard Cazenave - Mais où sont dans ce projet les mesures pour les remplacer ? A vous, qui êtes au Gouvernement, de répondre à nos questions...

Sous couvert de faciliter les déplacements des étrangers en situation régulière, le nouveau texte va créer des situations inextricables tant pour les étrangers que pour l'administration française. En avez-vous mesuré les conséquences ?

Pour faciliter l'installation des résidents en situation régulière, vous créez une carte scientifique. Nous avons bien sûr intérêt à traiter convenablement ceux qui, dans le cadre d'un échange fructueux, retournent ensuite dans leur pays pour mettre leur acquis au service de son développement. Mais les conditions de délivrance de cette carte devraient être plus claires. Or tous nos amendements visant à préciser les choses ont été écartés.

Quant à la carte de séjour temporaire délivrée de plein droit aux étrangers dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale en France et aux étrangers ayant obtenu l'asile territorial, si elle répond à un souci humanitaire, avez-vous bien mesuré les risques de dérives ?

Vous supprimez par ailleurs l'obligation d'entrée régulière sur le territoire pour les bénéficiaires d'une carte de résident. Mais comment un étranger qui entre illégalement sur le territoire national et bénéficie d'une carte de résident peut-il ensuite respecter les lois et règlements français ? Où est la démarche citoyenne ?

M. Bernard Accoyer - C'est la démarche socialiste...

M. Richard Cazenave - La création d'une carte "Situation personnelle et familiale" est assortie de la suppression de l'obligation de vie commune pendant un an pour le conjoint de Français demandant une carte de séjour temporaire.

Comment ne pas s'étonner que vous ne fassiez pas référence en la matière à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme ?

On pose des principes sans en préciser le caractère opérationnel laissant ainsi à l'appréciation des juges la définition de notre politique de l'immigration.

M. le Rapporteur - Toute une jurisprudence existe déjà.

M. Richard Cazenave - Il faut l'inscrire dans la loi et non pas demeurer dans un flou artistique qui laisse la porte ouverte à toutes les possibilités, à tous les fantasmes.

Vous réduisez l'obligation de vie commune, instituée pour limiter le nombre des mariages de complaisance. C'est une injure à tous nos concitoyens qui se font une certaine idée de la République, qu'il voit bafouée chaque jour. Vous nous répondez par des chiffres, mais moi je connais le sentiment de nos concitoyens. Les réactions que vous provoquez alimentent l'extrémisme, quand nous, nous essayons de faire de la pédagogie.

M. le Rapporteur - De la démagogie !

M. le Ministre - M. Cazenave fait allusion à un vécu, moi je cite des chiffres objectifs.

M. Richard Cazenave - En autorisant les enfants d'un premier lit à bénéficier du regroupement familial, vous marquez une tolérance pour la polygamie. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)

M. le Ministre - Parmi les dispositions de la loi Pasqua que j'ai conservées figure celle relative aux étrangers polygames et interdisent le regroupement familial au-delà d'un seul conjoint. Ce que vous venez de dire est donc une nouvelle fois destiné à exciter les fantasmes... (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR*)

Moi, j'essaie d'être objectif et de dissiper un climat malsain, vous, vous n'avez de cesse de le nourrir, je le regrette.

M. Richard Cazenave - Ce sont votre hâte suspecte, votre absence de réponses qui créent ce climat.

Même si le nombre de cas n'est pas très important, cela énerve les gens qui vivent difficilement et qui voient que des étrangers hostiles -car ils le sont quand il s'agit d'exploiter nos textes- s'en tirent mieux qu'eux. Voilà ce qui excite la xénophobie au quotidien.

M. Bernard Accoyer - C'est leur fonds de commerce...

M. Richard Cazenave - Afin dit-on de mieux garantir les droits des étrangers, l'appel du parquet contre un refus de prolongation de rétention administrative ne sera plus suspensif. Cela implique que la personne en question sera immédiatement expulsée, si cela est possible, ou remise en liberté.

Or on sait que, dans 60 % des cas, les mesures d'éloignement ne sont pas exécutées, parce qu'on ne parvient pas à établir l'identité des intéressés. Même si elle était d'application limitée, la rétention judiciaire avait un certain caractère dissuasif : n'eût-il pas mieux valu la conforter, plutôt que de l'abandonner purement et simplement, ce qui vous obligera à remettre ces étrangers en liberté ?

Tout cela, ce ne sont pas des fantasmes : ces mesures s'ajoutant les unes aux autres, nous avons là tout un faisceau d'éléments, peut-être mineurs pris isolément, mais qui, ensemble, induiront un afflux d'étrangers, alors que la priorité des priorités serait de donner à ceux qui sont déjà sur notre sol de plus grandes chances de s'assimiler, de s'insérer dans notre société.

Je reviendrai tout à l'heure sur votre titre II, qui traite du droit d'asile. Je me bornerai pour l'instant à souligner le caractère flou de votre définition des "combattants de la liberté" et à relever que l'inscription dans la loi de l'alinéa 4 du préambule de la Constitution de 1946 peut poser des problèmes juridiques.

Pour résumer votre projet, on peut dire qu'il supprime les visas et les certificats d'hébergement, rendant les contrôles impossibles ; qu'il autorise à délivrer à de nouvelles catégories et de plein droit une carte de séjour temporaire ; qu'il rétablit une commission des titres de séjour qui était à l'origine d'inégalités de traitement ; qu'il permet de délivrer immédiatement une carte de séjour en cas de mariage ; qu'il élargit et facilite le regroupement familial ; qu'il crée une carte "situation personnelle et familiale" à la définition des plus floues ; qu'il ouvre de nouvelles voies d'accès au droit d'asile sans préciser la nature ni les modalités -les avocats peuvent se frotter les mains !- ; qu'il porte la durée de rétention de 10 à 12 jours, mais supprime la rétention judiciaire et rend inopérant l'appel du procureur ; qu'il affaiblit la lutte contre la délinquance en renforçant la protection contre l'expulsion et en atténuant la double condamnation ; qu'il dépénalise les infractions pour entrée irrégulière, s'agissant des membres de famille, ainsi que les infractions commises par ceux qui aident les étrangers en séjour irrégulier -les marchands de sommeil aussi peuvent se frotter les mains- et qu'il régularise automatiquement les étrangers en situation illégale depuis 10 ans -c'est la voiture-balai !

Votre philosophie se résume facilement. La loi ne peut pas lutter contre les faits. Elle le doit donc plier ! Les propos tenus par Noël Mamère en commission : "on n'arrête pas des courants d'air avec des barbelés" est symptomatique de l'état d'esprit de la majorité plurielle : elle entend ouvrir la France à tous les vents.

Pendant ce temps, que font nos partenaires et voisins européens, qui sont, tout le monde le sait bien, de dangereux fascistes, insensibles à la condition humaine, protectionnistes et xénophobes ?

M. Bernard Accoyer - Pervers et frileux...

M. Richard Cazenave - Je retiendrai trois exemples : celui du Royaume-Uni et ceux de l'Allemagne et de l'Italie, deux pays qui, m'avez-vous dit en commission, "feraient mieux encore que nous" !

Pour entrer sur le territoire britannique, il est nécessaire de disposer d'un visa. Les causes de l'entrée doivent être spécifiées et donnent des droits distincts selon les situations. Ainsi, pour un séjour temporaire, l'autorisation ne peut excéder six mois et le demandeur doit pouvoir justifier de ressources suffisantes sans avoir à travailler ni bénéficier de prestations sociales. Si l'entrée est justifiée par un emploi, il faut justifier d'un permis de travail, le séjour ne peut excéder quatre ans et le retour dans le pays d'origine est obligatoire à l'expiration de cette autorisation. Le regroupement familial n'est possible que si la famille justifie des ressources suffisantes sans avoir recours à des fonds publics. Un texte de 1988 a restreint le recours au regroupement familial, interdit la polygamie et fait de la prolongation illégale du séjour un délit. Le droit d'asile peut être demandé en raison de persécutions raciales, politiques ou religieuses, sur le fondement de la Convention de Genève. Il est refusé si le demandeur a détruit ses documents de voyage, s'il a présenté plusieurs demandes ou s'il a transité par un pays tiers considéré comme sûr. La liste de ces pays est établie par le ministre de l'intérieur et permet une procédure accélérée d'appel en cas de refus.

M. le Rapporteur - Où sont les différences ?

M. Richard Cazenave - Pour l'Allemagne, en sus de la loi fondamentale, le texte de référence est la loi du 9 juillet 1990, qui s'applique à tous les ressortissants étrangers d'Etats non membres de l'Union européenne. Pour obtenir un droit de séjour permanent illimité, il faut justifier d'un permis de séjour depuis plus de huit ans, d'une activité lucrative personnelle ou d'un patrimoine propre, d'avoir cotisé à l'assurance vieillesse pendant soixante mois, de ne pas être sous le coup d'une condamnation grave depuis trois ans ou d'une mesure d'expulsion pour motifs graves de sécurité ou d'ordre public.

Le titre de séjour pour circonstances exceptionnelles est accordé pour des raisons humanitaires et politiques. Il s'apparente à notre asile territorial. Pour bénéficier d'un permis de travail, les étrangers doivent avoir séjourné sans discontinuer pendant six ans en Allemagne et être titulaires d'un permis de séjour ou être mariés avec un ressortissant allemand et mener une communauté de vie effective ou avoir vécu en Allemagne pendant quatre ans avec un étranger titulaire d'un permis de travail. Vous entendez bien : quatre ans ! Quels xénophobes !

L'expulsion est de principe lorsque l'étranger porte par sa présence atteinte à l'ordre libéral et démocratique de l'Allemagne, viole de manière répétée les prescriptions légales et réglementaires, consomme de la drogue et refuse de s'amender, menace la santé publique, est convaincu de vagabondage ou a la prétention de vivre aux dépens de l'aide sociale. ("*Ah !*" sur les bancs du groupe du RPR)

L'expulsion est obligatoire pour ceux qui ont commis des crimes graves ou ont été condamnés à des peines de prison définitives et sans sursis pour des délits intentionnels ou pour trafic de drogue.

La rétention est décidée par le juge judiciaire pour une durée maximale de six mois, portée à douze si l'intéressé fait obstacle à son expulsion. Nous, nous en sommes à dix ou douze jours : problème d'échelle ?

S'agissant de l'Italie, je me bornerai à donner lecture d'un article de journal daté du 22 novembre : "A l'issue d'un parcours de près de neuf mois, émaillé de polémiques et de controverses, le projet de loi sur le contrôle de l'immigration a finalement été adopté, mercredi 19 novembre, par la Chambre des députés. D'ores et déjà, un obstacle important a été franchi grâce à la volonté du Gouvernement de doter rapidement le pays d'une réglementation en conformité avec le traité de Schengen, auquel l'Italie a formellement adhéré le 26 octobre et dans lequel elle sera totalement intégrée à partir du 31 mars 1998. "C'est un pilier essentiel pour garantir à nos partenaires européens le respect des engagements qui incombent à l'Italie", a souligné le président du Conseil, Romano Prodi. L'Italie est en effet en première ligne pour l'immigration, en provenance d'Afrique, d'Albanie, de Turquie et du Proche-Orient. Si le flot des Albanais s'est tari, il reste à régler le sort des réfugiés de ce pays. Les centres d'accueil seront fermés et quelque 3 000 Albanais encore présents seront renvoyés dans leur pays, 2 000 autres devront justifier d'un travail pour régulariser leur situation."

Tout cela est-il bien digne et généreux ? L'Italie était peut-être plus laxiste que nous, mais cela s'expliquait par le fait qu'elle était un pays d'émigration. Aujourd'hui que la situation a changé, elle adapte sa législation. Faut-il la condamner ? Et avons-nous raison de déplacer le curseur dans le sens contraire ? Les curseurs vont-ils se télescoper, ou n'allons-nous pas nous heurter à des difficultés, à aller ainsi à contre-courant de nos partenaires ? Or, en commission, cette question ne vous a pas retenus plus d'un quart d'heure...

M. Christophe Caresche - Elle est traitée dans le rapport !

M. Richard Cazenave - A l'inverse, quelles sont les conséquences de nos décisions sur nos partenaires européens ? Vous ne pouvez pas évoquer l'Europe seulement par le biais de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, nous avons d'autres engagements à respecter.

M. le Ministre - Le traité d'Amsterdam n'est pas ratifié.

M. Richard Cazenave - Mais il n'y a pas que les engagements pris à Amsterdam. A Dublin, Schengen et Edimbourg, une convergence européenne s'est progressivement construite sur les questions de l'immigration. On peut pas l'ignorer et il est évident que la France ne peut pas avoir une politique de l'immigration trop différente de celle de ses partenaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Quelle urgence y a-t-il à légiférer ?

Lorsque M. Goasguen a réclamé une commission d'enquête sur la régularisation de quelque 150 000 clandestins, un commissaire socialiste, M. Forni, lui a répondu que si c'était pour montrer certains dysfonctionnements de l'administration, ce n'était pas la peine car on les connaissait.

M. le Ministre - Arrêtez de mettre sans cesse en cause l'administration !

M. Richard Cazenave - Vérifier la légalité, alors ? Inutile, car rien n'interdit au ministre de procéder par des décisions réglementaires, de même que rien ne lui interdit d'accueillir au titre de l'asile territorial les étrangers auxquels l'OFPRA a refusé le statut de réfugié. Bref, ce jour-là, M. Forni nous a démontré qu'il n'y avait pas matière à légiférer. Alors pourquoi le faire aujourd'hui dans une précipitation qui nuit à la sérénité ?

En réalité, le problème n'est pas la loi mais la difficulté de la faire appliquer du fait du manque de moyens de l'administration. Puisque cette loi rencontre des difficultés d'application, supprimons-là. Tel est votre raisonnement. Nous pensons quant à nous qu'il aurait plutôt fallu chercher à résoudre ces difficultés.

Avez-vous évalué, Monsieur le ministre, les conséquences de vos décisions sur nos comptes sociaux, sur la solidarité nationale, sur l'emploi, sur le logement, sur l'intégration et la vie de nos quartiers ?

Vous parlez de l'image de la France, mais si celle-ci se détériore, c'est principalement à cause du manque de moyens de nos consulats.

Mme la Présidente de la commission - Nous voulons y remédier.

M. Richard Cazenave - Il ne suffit pas de le dire.

M. le Rapporteur - Ne dites pas cela, alors que pendant quatre ans les crédits du ministère des affaires étrangères ont baissé !

M. Richard Cazenave - D'ailleurs, moi qui voyage beaucoup et qui m'occupe de coopération internationale, je ne trouve pas que l'image de la France soit particulièrement détériorée. Mais il y a tous ces gens qui voudraient venir travailler en France et qui ne trouvent pas auprès des consulats la qualité d'écoute qu'ils pourraient souhaiter. Et puis, surtout, il y a ces files d'attente !

Je connais le chef d'Etat malien et, pour avoir récemment passé une heure trente dans son bureau en tête-à-tête, je puis vous dire que ce qui l'intéresse, ce n'est pas le regroupement familial mais la possibilité pour les Maliens de venir travailler en France par roulement et pour une courte durée.

J'en viens au droit d'asile pour constater que beaucoup de questions sont laissées sans réponse. Par exemple, personne n'est capable de définir les "combattants de la liberté". Veut-on accueillir tous ceux qui, sur la planète, tentent de desserrer l'étau des régimes totalitaires ? Tous ceux qui sont pris dans des guerres civiles ?

On nous dit qu'il s'agit de pouvoir accorder l'asile aux démocrates algériens. Mais sait-on que, depuis 1993, un accord franco-algérien stipule que l'asile territorial peut être accordé aux ressortissants algériens ? La réponse à ce problème est donc entre les mains du ministre qui a tous les pouvoirs nécessaires pour le traiter avec humanité et intelligence. Cela dit, faut-il faire venir en France tous les démocrates algériens ? Est-ce la solution aux problèmes de l'Algérie que de la priver de ses intellectuels, de ses enseignants, de ses entrepreneurs, de ses femmes en lutte ?

C'est donc bien au cas par cas qu'il faut que le ministre agisse comme l'a fait son prédécesseur. C'est au cas par cas que l'asile territorial a été accordé aux Algériens en vertu de l'accord franco-algérien de 1993.

M. Yann Galut - À 27 Algériens l'année dernière !

M. Richard Cazenave - Faites plus si vous le voulez !

Alors, où est le problème ? Avons-nous jadis rejeté les Libanais ou, plus récemment, les Yougoslaves ?

En fait, s'agissant de l'inscription dans la loi de l'alinéa 4 du préambule de la Constitution de 1946, je ne comprends pas votre attitude.

En effet, ou bien cette transposition n'est assortie d'aucune précision, n'apporte rien de nouveau, ou bien elle ouvre la boîte de Pandore.

Elle n'apporte rien de nouveau si l'on considère que la jurisprudence du Conseil d'Etat et de l'OFPRA intègre depuis plusieurs années cette référence à l'alinéa 4 du préambule de 1946.

Cette jurisprudence est constante. Le juge administratif persiste à considérer que le droit d'asile ne peut s'appliquer que dans le cadre des textes qui le réglementent.

En quoi la transcription dans la loi d'une phrase de la Constitution encadrerait-elle le droit d'asile et pourquoi une phrase glissée dans un texte de loi aurait-elle une valeur plus forte qu'un texte constitutionnel ?

Ou bien on ouvre la boîte de Pandore en signifiant aux juges qu'ils ont à revoir la jurisprudence et à l'étendre à de nouvelles catégories de demandeurs d'asile dont nous ne savons pas quelles elles seront.

Ne serait-il pas extraordinaire, au demeurant, que nous qui nous plaignons, en tant que législateurs, d'être dessaisis de nos pouvoirs, nous demandions aux juges de régler le droit d'asile ?

Mais une deuxième inquiétude tient à la consécration législative de la faculté traditionnellement reconnue au ministre de l'intérieur d'accorder l'asile territorial à tel étranger menacé quelles que soient l'origine et la nature de la menace. En effet, on conduira ainsi le ministre à prendre une décision susceptible de recours devant le juge administratif, ce qui entraînera un contentieux d'autant plus abondant que le projet fait du ministre l'instance d'appel des décisions de l'OFPRA. Car par une curieuse jonglerie administrative, les demandeurs d'asile déboutés par l'OFPRA pourront être repêchés par le Gouvernement.

Une troisième source d'inquiétude, peut-être la plus grave, est le risque que votre projet ne réduise à néant la révision de notre Constitution effectuée le 25 novembre 1993. Le Conseil constitutionnel saisi de la loi Pasqua, avait censuré les dispositions qui dispensaient la France d'examiner les demandes d'asile déjà vues par un pays de l'espace Schengen. Notre pays était ainsi voué à devenir le point de convergence de toutes les demandes repoussées par nos voisins. D'autre part, dès lors que les autorités françaises étaient obligées d'admettre provisoirement au séjour ces demandeurs, le risque était pris d'un surcroît d'immigrants en situation irrégulière.

D'où la révision constitutionnelle de 1993 qui a permis à la France de procéder avec les autres Etats européens respectueux des droits de l'homme à une répartition des compétences pour traiter des demandes d'asile tout en réaffirmant la faculté donnée à la France d'accorder l'asile à tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ou qui sollicite la protection de la France pour un autre motif. C'est là l'article 53-1 de la Constitution.

S'agirait-il encore d'une faculté pour la France si ce projet est adopté ? Certains juristes éminents du Conseil d'Etat pensent que non. Un demandeur d'asile débouté dans un pays voisin pourra arguer auprès de la France d'un titre de combattant de la liberté pour saisir l'OFPRA, puis, si nécessaire, la commission des recours laquelle, en cas de rejet, pourra saisir le ministre de l'intérieur d'une proposition d'asile territorial, la décision du ministre étant elle-même susceptible de recours devant le juge administratif. Comment, dans ces conditions, la France ne deviendrait-elle pas l'instance d'appel de tous les demandeurs d'asile déboutés dans les autres Etats européens ?

M. le Rapporteur - Cela aurait déjà été le cas dans le passé !

M. Richard Cazenave - Il y a là un risque qui justifie, lui aussi, un renvoi en commission.

Toute une série de questions sont restées sans réponses du Gouvernement et du rapporteur. Nous avançons en aveugle dans une dangereuse improvisation qu'aucune urgence ne justifiait et qui n'est pas sous-tendue par une saine et sereine appréciation de l'intérêt de toutes les composantes de la nation.

Ce n'est pas en diluant le sentiment national, en exposant notre territoire à tous les vents qui soufflent sur la planète qu'on donnera à la France la capacité de rayonner et aux Français la capacité d'intégrer ! Ce texte va à l'encontre de l'intégration en effaçant un peu plus les repères de la loi et la référence à notre pacte national, et en alourdissant sur le terrain les difficultés sociales de nos compatriotes. Il va encore nous affaiblir alors que nos voisins font des choix différents guidés par le simple bon sens. Il va poser des problèmes que les travaux inexistantes de notre commission...

M. Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères - Ce n'est pas exact !

M. Richard Cazenave - ...n'ont pas permis de mesurer d'autant que l'urgence a été déclarée. Il faut renvoyer ce texte en commission et se remettre sereinement et sérieusement au travail ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. le Rapporteur - Sur le fond, je ne dirai rien puisque l'examen des articles nous donnera l'occasion de voir que les arguments de M. Cazenave ne tiennent pas.

Je noterai seulement qu'en 1993, M. Cazenave et ses amis ont voté des dispositions qui constituent désormais le deuxième alinéa de l'article 53-1 de notre Constitution. Aux termes de ces dispositions, "les autorités de la République ont toujours le droit de donner asile à tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ou qui sollicite la protection de la France pour un autre motif".

Plusieurs députés RPR - Ce n'est pas la question !

M. le Rapporteur - Ainsi, vous nous faites des procès d'intention sur des problèmes que vous aviez déjà résolus de la même manière que nous ! (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

En ce qui concerne la forme, M. Cazenave, qui a pourtant participé aux travaux de la commission, a parlé de précipitation, de travail indigent et dit que nous n'avions pas pris le temps de débattre. Ebranlé par ses affirmations, j'ai voulu comparer nos travaux à ce qui avait été fait en commission sur la loi Debré.

Nous avons procédé pour notre part à 11 heures d'auditions. Je me disais que pour la loi Debré, le nombre d'heures d'audition avait dû être bien plus élevé, mais les services de l'Assemblée, que j'ai consultés, m'ont fait savoir que les auditions n'avaient duré qu'une heure ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)

Mais venons-en à l'examen même du texte. Nous y avons consacré environ douze heures. Puisque nous avons oeuvré dans la précipitation, j'ai supposé que pour la loi Debré ils avaient travaillé beaucoup plus. J'ai vérifié : ils ont pris cinq heures et demie, soit deux fois moins.

M. Jean-Luc Warsmann - Vous mettez en cause le président Mazeaud !

M. le Rapporteur - Je crois donc que nous avons bien travaillé. Mais M. Cazenave demande pourquoi M. le ministre a utilisé l'urgence. Il a même déploré que la demande de commission d'enquête sur les sans-papiers, déposée par M. Goasguen, ait été par ailleurs rejetée. Nos collègues de l'opposition avaient donc envie de parler longuement de ces sujets, de les "touiller", comme on dit chez moi.

Mais je constate que les mêmes reprochent au ministre d'avoir déposé ce projet, au motif qu'il favorise le Front national. Ils lui reprochent d'en faire trop, dans le même temps où ils lui demandent d'en faire plus... Tout cela montre que, s'il y a une urgence, c'est de passer aux choses sérieuses, et surtout pas de renvoyer en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. le Ministre - Le Gouvernement partage pleinement l'avis de M. le rapporteur.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. Jacky Darne - J'ai participé aux travaux de la commission, et j'ai pu constater leur importance, leur régularité et leur qualité. Dès le début de septembre, nous avons auditionné M. Weil, auteur du rapport demandé par le Premier ministre le 1er juillet. Les membres de la commission, y compris ceux de l'opposition, ont largement participé à la discussion qui a suivi. Par exemple, ce jour-là, Mme Catala rejoignit M. Weil pour estimer que le droit de séjour des étudiants étrangers était défini trop restrictivement, ce qui nous a conduits au dépôt d'un amendement en ce sens. Nous avons entendu M. Stéphane Hessel, dont la hauteur de vues a impressionné les commissaires. Nous avons entendu la présidente du Haut conseil à l'intégration, Mme Simone Veil, qui a exprimé son approbation des textes préparés par le Gouvernement. Le conseil qu'elle préside a été unanime sur tous les points abordés par ces projets, à l'exception d'un seul, relatif à la nationalité. Ce conseil est pourtant caractérisé par le pluralisme et l'équilibre politique. Elle a souligné que la politique du Gouvernement était cohérente et équilibrée, et qu'il serait risqué de la remettre en cause.

Nous avons ensuite entendu M. Jean Kahn, président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, et trois membres de celle-ci, qui ont fait une analyse positive des projets. M. le ministre de l'intérieur est venu présenter son texte, et a largement répondu à nos questions. M. Gouzes a ensuite procédé, avec tout le talent qui est le sien, à une brillante synthèse des travaux qu'il avait conduits, incluant certaines investigations qui ne se situaient pas au sein de notre commission.

Il suffit de se reporter au rapport pour y trouver les réponses aux questions qu'a posées M. Cazenave. Par exemple le problème de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme y est largement traité. Le rapport explique que l'expression de "vie privée et familiale" est déjà largement utilisée par la jurisprudence administrative, et ne pose donc pas de problèmes nouveaux. Quant à la notion des "combattants de la liberté", les pages 152 à 159 du rapport en fournissent une analyse juridique minutieuse à partir des arrêts du Conseil d'Etat, de la convention de Genève et de la Constitution de 1946. L'analyse conclut sur l'ouverture proposée et sur ses limites, en indiquant que l'OFRA et la commission de recours des réfugiés auront à définir la jurisprudence de la nation.

Reprendre le travail de la commission serait donc tout à fait vain. L'examen des articles et amendements y a été aussi satisfaisant que le permettait leur nombre, d'autant que beaucoup n'avaient d'autre but que d'allonger et de freiner la procédure. C'était votre droit, et il a été respecté. Mais nous n'avons aucune raison de prêter une oreille compréhensive à des manoeuvres dilatoires. Nous voterons contre le renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. Bernard Accoyer - Voici le deuxième texte examiné en urgence, dont les conséquences seront importantes. Devant autant d'inconséquence, devant un texte mal étudié et mal évalué en commission des lois, et que la commission des affaires sociales n'a même pas examiné pour avis, les arguments pertinents de M. Cazenave s'imposent. La commission des lois a travaillé dans des conditions surprenantes, avec à plusieurs reprises des absences partielles de son rapporteur -même si c'était pour se rendre sur un plateau de télévision. Aujourd'hui, même il était absent quand la commission s'est réunie au titre de l'article 88.

Les conséquences sociales et culturelles de ce texte n'ont pas été évaluées par la commission des affaires sociales. Et il y a toutes les questions posées aujourd'hui par M. Perben, M. Clément et tous les orateurs de l'opposition, auxquelles s'ajoutent celles de M. Cazenave. A ces réponses, Monsieur le ministre, vous n'avez jamais apporté la moindre réponse au fond. Nous nous demandons quelle connaissance vous avez de ce texte et des conséquences qu'il aura pour notre pays, son identité, son avenir et son équilibre. De cet équilibre il est vrai -qu'il soit financier, politique, sociologique- on sait ce que vous faites : un simple moyen pour vous maintenir au pouvoir. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*)

Ce texte apporte un élargissement hallucinant des conditions d'entrée : suppression des visas dans de nombreux cas, des contrôles de sortie, des certificats d'hébergement, impunité des complicités pour l'entrée des clandestins, titres de séjour scientifiques, dont on connaît déjà les abus. Ces titres s'obtiennent sur la base d'inspections menées dans le pays étranger, et qu'on peut parfois acheter pour 2 000 francs... Les universités pourront demander des postes supplémentaires, et toute une machinerie déjà inefficace sera encore plus alimentée. Le projet encourage les mariages frauduleux. Il crée un titre de retraité pour ceux qui s'étaient tranquillement retirés dans leur pays, et la notion de combattant de la liberté, sans qu'on en connaisse les critères. Tout cela requiert un examen beaucoup plus approfondi.

Elargissement hallucinant aussi des conditions du regroupement familial : une extension sur plusieurs générations, des liens invérifiables ; autant de droits nouveaux, autant de recours qui encombreront nos juridictions. Les droits accordés aux enfants d'un mariage antérieur ouvrent grand la porte aux familles polygames. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) Vous créez un droit de tirage illimité sur la Sécurité sociale, dont on connaît les conséquences financières. L'ensemble de ces conséquences doit être réévalué en commission, et le groupe RPR votera le renvoi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Georges Sarre - La motion de M. Cazenave n'était pas convaincante et n'a pas convaincu. Après l'intervention de M. Accoyer, il me semble que la meilleure formule, c'est que le rideau tombe ! Le group RCV votera donc contre le renvoi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

M. Pascal Clément - M. Sarre voudrait que le rideau tombe après lui, mais il reste encore un figurant, qui voit deux bonnes raisons de renvoyer ce texte en commission.

D'une part, j'ai entendu M. Mamère dire à la télévision que le rapporteur était sourd à ses amendements. Comme M. le rapporteur n'était pas là tout à l'heure, j'ai pensé qu'il avait peut-être décidé d'écouter M. Mamère. C'est donc avec beaucoup de sollicitude pour la majorité que je vous propose de revenir en commission, pour réexaminer ces amendements.

En outre, Monsieur le ministre, aucune disposition de votre projet ne traite de la coopération. C'est une lacune regrettable dans un texte sur l'immigration. Je voudrais donc vous suggérer une idée. Les emplois-jeunes, parce qu'ils sont des emplois para-publics et sans avenir, ne font pas l'unanimité.

M. le Rapporteur pour avis - Cela n'empêche pas les mairies de l'opposition d'en recruter !

M. Pascal Clément - Quitte à faire un sacrifice financier important, pourquoi ne pas envoyer 350 000 jeunes Français dans les pays du Sud en tant que coopérants ? (*Sourires sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

M. Georges Sarre - Déposez un amendement !

M. Pascal Clément - Par une telle mesure, vous ferez peut-être ce consensus que vous cherchez sans succès avec ce projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

M. Patrick Braouezec - Monsieur le ministre, vous m'avez dit qu'il fallait légiférer afin de maîtriser les flux migratoires. Mais la législation antérieure à 1993 le faisait fort bien. Mieux vaudrait y revenir, plutôt que de s'inspirer des lois qui ont suivi.

Par ailleurs, il y a quelques semaines, répondant à une question que je vous posais sur la CNRACL, vous en avez appelé à mon sens tragique. Aujourd'hui, vous avez tenté d'éveiller en moi le sens du comique, sans plus de succès. (*Sourires*) Nous n'avons décidément ni le même sens du tragique, ni le même sens du comique...

Le groupe communiste ne votera pas cette motion de renvoi, parce que le travail en commission a été sérieux, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout. C'est un travail d'amendement qui nous reste à faire. En outre, on ne peut être convaincu par la défense de la motion. M. Gouzes a bien voulu y voir de la maestria, mais il s'agissait pour moi d'un spectacle lamentable.

M. le Rapporteur - J'ai le sens de l'humour, moi !

M. Patrick Braouezec - Monsieur le ministre, il ne nous reste plus qu'à boire un coup de rouge avant de partir. (*Rires*)

La motion de renvoi en commission, mise aux voix, n'est pas adoptée.

Prochaine séance, lundi 8 décembre, à 15 heures.

La séance est levée, le vendredi 5 décembre, à 3 heures 5.

Le Directeur du service
des comptes rendus analytiques,

Jacques BOUFFIER